



CONCOURS DE PROJETS  
POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DE RIDDES

RAPPORT DU JURY  
Février 2014

## Mandant / maître de l'ouvrage / organisateur

Le présent concours de projets est organisé par la Commune de Riddes, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service cantonal de l'enseignement.

## Situation actuelle et intentions du maître de l'ouvrage

### Bâtiments

Le bâtiment scolaire de la commune de Riddes, construit en 1956, scolarise actuellement 233 élèves :

soit 66 élèves en classes enfantines  
167 élèves en classes primaires

### Le centre scolaire actuel comprend :

8 salles de classes primaires  
3 salles de classes enfantines  
1 salle de classe d'appui  
1 salle de rythmique MGI - psychomotricité - 1-2E  
2 salles ACM petites - sous-sol  
1 salle soutien, intégration, cours de langue portugaise, logopédie  
1 salle logopédie ancienne cuisine sous-sol  
1 salle ACM - soutien - logopédie

A court terme, la population riddanne est amenée à augmenter de façon assez conséquente au vu des facteurs suivants :

- *Agrandissement de la zone à bâtir*
- *Environ 150 nouveaux logements (appartements, villas-jumelles, villas individuelles) vont être construits à Riddes dans les deux à trois prochaines années. Certains de ces projets sont en cours de construction, d'autres ont été autorisés et d'autres sont en cours d'étude ; néanmoins, tous verront concrètement le jour à très court terme.*

- *Le développement économique de notre village, par dans un premier temps la construction du centre commercial Hornbach (qui sera rapidement suivi par d'autres enseignes), engendrera un nombre important d'emplois et par conséquent de nouveaux habitants.*

Le constat est donc le suivant :

- Les salles de classe sont trop petites pour l'enseignement actuel (travaux de groupe, informatique, coin lecture, etc...).
- Le soutien doit se donner dans des classes différentes suivant les jours (classes mal adaptées ; les horaires de deux enseignantes se chevauchent, car elles interviennent également dans d'autres établissements).
- Les cours ACM se donnent au sous-sol, dans des salles trop petites et dont les fenêtres s'ouvrent dans des sauts-de-loup.
- les cours de logopédie sont donnés par quatre enseignantes différentes. Les locaux ne sont pas adaptés.
- L'enseignante du CPS n'a pas toujours de local lorsqu'elle doit sortir l'enfant de la classe.
- La salle de rythmique est appréciée par les enseignantes enfantines, la psychomotricienne et le musicothérapeute (MGI).
- Dès 2012, une des deux salles de classes utilisées pour le soutien, la logopédie, la psychologie (CPS), l'intégration, les cours de langue portugaise, la musique, etc... est occupée par une classe primaire.
- Dès 2013, la 2ème classe est occupée par les enfantines. L'organisation du soutien, de la logopédie, de la psychologie (CPS), etc... est problématique. Il n'y a plus de classe pour l'intégration, les cours de langue portugaise, ou la musique.
- Les locaux actuels ne répondent plus aux conditions cadre matérielles et organisationnelles fixées par le Plan d'études romand.

Le projet de transformation du bâtiment existant ne fait pas l'objet du présent concours, le mandat d'architecte pour ces travaux sera attribué ultérieurement.

### Accès

L'accès au centre scolaire se fait actuellement par la Rue de Combremont, par la Ruelle de la Poste ou par Rue de Sonville. Ces 3 accès conduisent à la cour principale.

85% des élèves viennent à l'école à pieds, 10% à vélo, le reste en bus ou voiture.

### **Objectif du concours**

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour l'extension du bâtiment existant et l'aménagement complet de la parcelle.

Pendant les travaux, les élèves doivent pouvoir pratiquer et ne pas être trop dérangés. Les travaux doivent donc être répartis en 2 phases : la construction du nouveau bâtiment et la transformation de l'ancien bâtiment.

### **Genre de concours et procédure**

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4 - d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics" du 08 mai 2003 - d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

### **Conditions du concours**

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions

du Règlement SIA 142 édition 2009, de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 ; de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 ; de la Loi cantonale et de l'Ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP) du 11 juin 2003.

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du maître de l'ouvrage.

Le Règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Pour rappel (art.1.4 du règlement SIA 142) : les concours se déroulent dans l'anonymat. Le Maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé une recommandation pour la suite de l'opération.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

## Participants

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.

Du fait qu'il ait mis à disposition de tous les concurrents l'étude de faisabilité qu'il avait réalisée, le bureau Michel Carron a été autorisé à participer au concours d'architecture.

28 bureaux se sont inscrits, 21 projets sont parvenus au service cantonal des bâtiments dans les délais.

## Jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

<b>Président :</b>	Olivier Galletti	Architecte cantonal SBMA
<b>Membres :</b>	Claudia Bétrisey	Architecte Sierre
	Jean-Luc Grobéty	Architecte Fribourg
	Jean-Michel Gaillard	Président
	Daniela Gillioz	Conseillère
<b>Suppléants :</b>	David Crettenand	Vice-président
	Claude Vouillamoz	Conseiller
	Laurent Mayoraz	Architecte SBMA
<b>Experts :</b>	Michel Beytrison	Représentant du service de l'enseignement DFS
	François Delaloye	Directeur des écoles
<b>Secrétariat :</b>	Le secrétariat est assuré par la Commune de Riddes.	

## Réponses aux questions

Les réponses aux 19 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 7 novembre 2013.

## Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et le responsable du service des constructions de la commune de Riddes. Il a porté sur les points suivants :

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

### *Point 1*

Les 21 projets rendus sont parvenus au service des bâtiments pour le 16 janvier et les maquettes au bureau communal pour le 24 janvier 2014, donc dans les délais demandés.

### *Point 2*

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

### *Point 3*

Le contrôle du respect des distances aux limites, distances entre bâtiments et mesures de protection incendie a été fait par le responsable techniques de la commune. Les projets suivants présentent des problèmes de respect de ces règlements.

Distances aux limites:

- N° 5 Fond de cour
- N° 7 Tetris
- N° 11 i school
- N° 15 Max et Lili
- N° 19 Dessine moi un mouton
- N° 20 é cool

Manque une cage d'escaliers:

- N° 4 Big bang
- N° 14 Miroir

#### *Point 4*

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications mineures au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse technique de chacun des projets.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé au stade de l'examen technique.

#### *Point 5*

Les calculs des surfaces de terrain, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures n'ont pas été vérifiés. Les valeurs mentionnées dans ce rapport sont celles données par les architectes.

Les calculs du cube SIA ont été vérifiés pour les projets restants à l'issue du deuxième tour.

#### **Jugement**

Le jury s'est réuni les jeudi 30 et vendredi 31 janvier 2014 à la salle sous l'église de Riddes.

L'ensemble des membres, suppléants et experts, a participé aux présentations et analyses des projets.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et examiné en détail les questions liées au respect des prescriptions officielles, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa B de la norme SIA 142, décide ;

- d'exclure de la répartition des prix, les projets qui ne respectent pas les distances aux limites ou auxquels il manque une cage d'escaliers pour respecter les règles de police du feu, soit :

- N° 4 Big bang
- N° 5 Fond de cour
- N° 7 Tetris
- N° 11 i school
- N° 14 Miroir
- N° 15 Max et Lili
- N° 19 Dessine moi un mouton
- N° 20 é cool

#### **Analyse du site**

Après la prise de connaissance des projets, le jury est retourné sur le site. Il a été particulièrement sensible aux qualités de la cour d'école, en particulier en la parcourant.

En effet cet espace forme le caractère du lieu, il est aussi bien défini par l'école en aval que par le mur amont et l'arborisation.

Par contre aujourd'hui ce préau n'a pas la même précision dans ses relations avec le village, le mur sud-ouest est perçu comme une barrière que l'escalier monumental ouest n'arrive pas à compenser.

## Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 21 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

## Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

### *Concept général*

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Accès (personnes et véhicules).

Développement durable : la qualité d'un lieu et le patrimoine existant sont également des ressources limitées.

### *Fonctionnalité*

Système distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.

Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan.

## *Qualités architecturales*

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.

Développement durable : utilisation de ressources locales.

## *Economie*

Du projet.

De terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité de l'exploitation.

Système constructif simple.

Compatibilité du projet avec le concept minergie.

## *Analyse de détail des projets*

### *1<sup>er</sup> Tour*

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et aux bâtiments existants, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

Les 11 projets suivants ont été éliminés :

N° 2	L'oiseau bleu
N° 5	Fond de cour
N° 6	100 Riddes
N° 7	Tetris
N° 11	i school
N° 12	La Fare away
N° 14	Miroir
N° 15	Max et Lili
N° 18	Ticket to ride
N° 20	é cool
N° 21	Marqueterie

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

### **2<sup>ème</sup> Tour**

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport du nouveau bâtiment au site, au bâtiment existant ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

Les 5 projets suivants ont été éliminés :

N° 1	Rubix
N° 9	Olive et Tom
N° 10	Fara
N° 16	La farandole
N° 19	Dessine moi un mouton

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle et décide de confirmer ses décisions antérieures.

### **Classement et attribution des prix**

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 70'000.-- pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 5 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Rang	Prix ou mention	Projet N°	Devise	Montant
1	1 <sup>er</sup> prix	17	Yahtzee	Fr. 22'000.00
2	1 <sup>ère</sup> mention	4	Big bang	Fr. 14'000.00
3	2 <sup>ème</sup> prix	3	Jigsaw	Fr. 16'000.00
4	3 <sup>ème</sup> prix	8	Le dahu de Sonville	Fr. 10'000.00
5	4 <sup>ème</sup> prix	13	Herman H.	Fr. 8'000.00

### **Conclusions et recommandations du jury**

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury, à l'unanimité, propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N° 17 " Yahtzee ", la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site, sa relation au bâti existant et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

Le concours d'architecture a mis en évidence la difficulté des architectes à proposer des solutions convaincantes pour mettre en place une extension de cette importance en conservant à l'école existante et à sa cour leurs qualités actuelles.

### **APPROBATION DU RAPPORT DU JURY**

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

### **Exposition**

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le mardi 25 février 2014 à 18h00 à la salle « sous l'Eglise » de Riddes.

Les projets seront exposés du mercredi 26 février au vendredi 28 février 2014 et du lundi 3 mars au vendredi 7 mars 2014, de 17h00 à 19h00.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité, décide d'attribuer le premier prix au projet ;

n° 17 " Yantzee " "

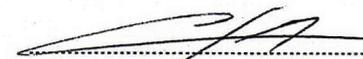
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Riddes, le 31 janvier 2014

Olivier Galletti



Jean-Michel Gaillard



Daniela Gillioz



Claudia Béxtrisey



Jean-Luc Grobéty



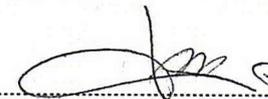
David Crettenand



Claude Vouillamoz



Laurent Mayoraz



Michel Beytrison



François Delaloye



1<sup>er</sup> rang /1er prix Fr. 22'000.-  
Projet n° 17 Yahtzee

**Auteur** Rudaz & Rudaz - Atelier d'architecture  
1950 Sion

**Collaborateurs** Lagger Mireille  
Rudaz Christophe  
Rudaz Jérôme  
Rudaz Renaud  
Rudaz Thierry

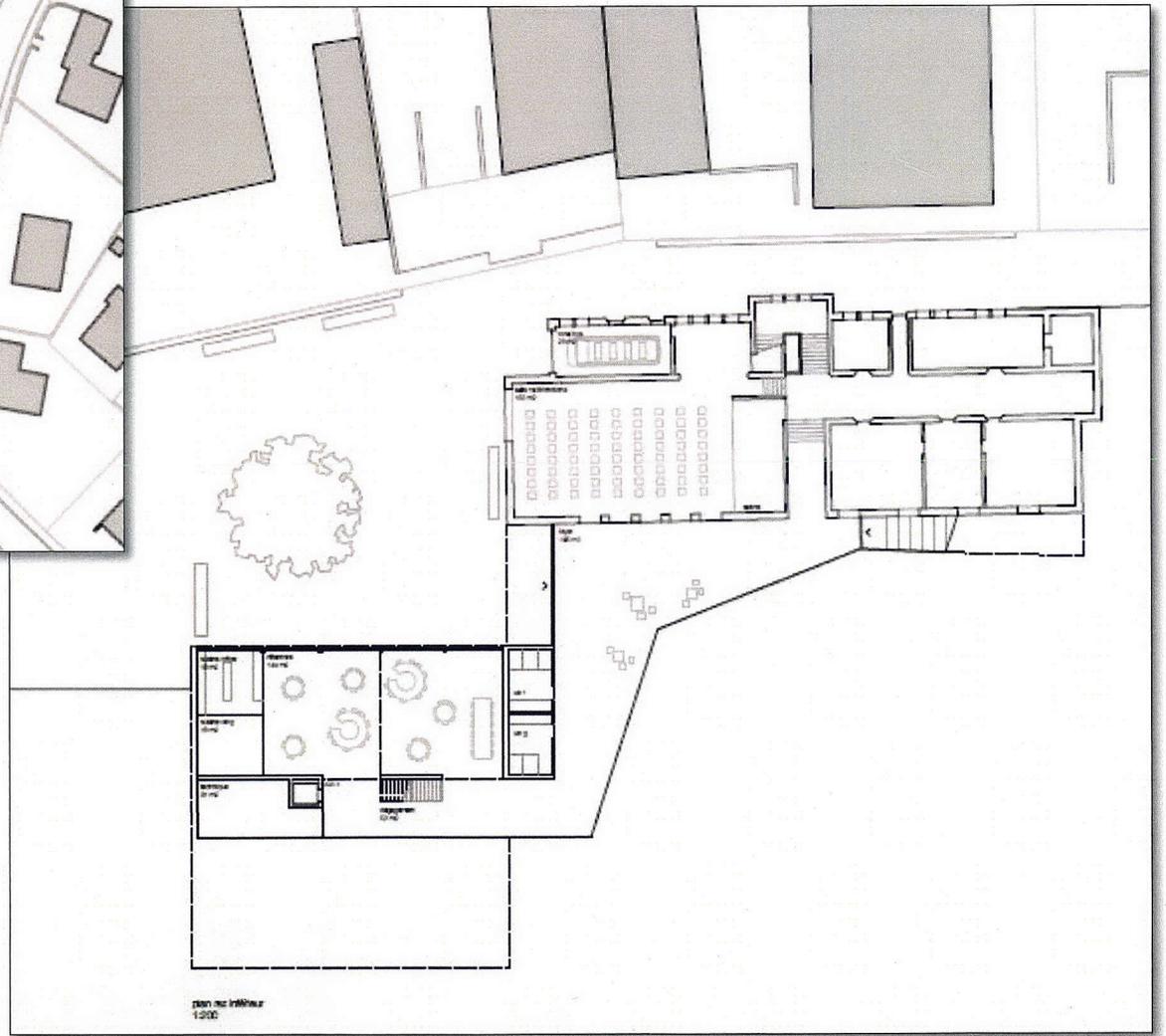
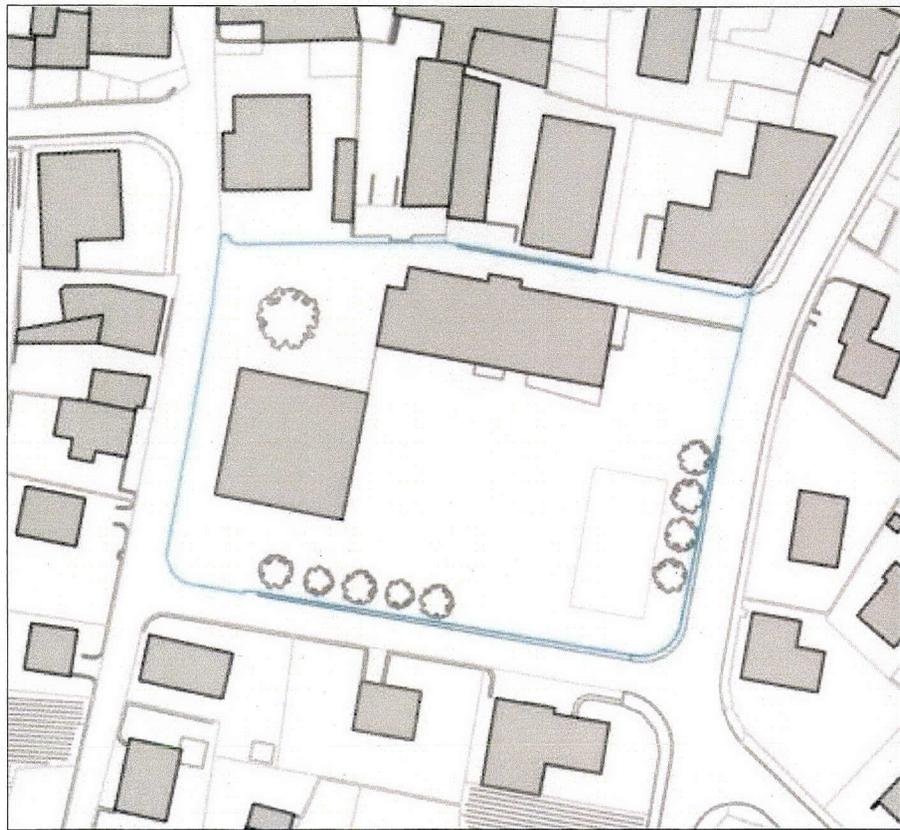


Détaché de l'école existante, le nouvel agrandissement se positionne sur l'angle sud-ouest de la parcelle. En construisant de cette manière, les auteurs du projet "réinterprètent" un côté de la cour de récréation existante.

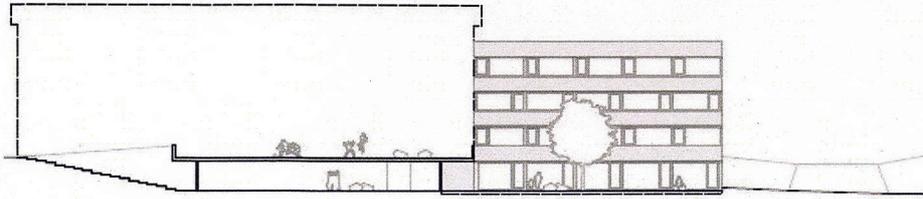
En bas, côté village, ils organisent le programme en réunissant la salle multi-usage existante et le réfectoire sur le même niveau. C'est un nouveau lieu de référence, à caractère public, offrant une nouvelle entrée à l'articulation de l'ancienne école avec le nouveau bâtiment. Cette implantation confirme le caractère scolaire à la cour de récréation en renforçant sa clôture. Sur le préau, l'entrée à l'ancienne école garde toujours son identité, l'entrée au nouveau bâtiment moins affirmée venant en contrepoint. Celui-ci propose un plan carré où s'organisent quatre classes par étage. Ce choix permet d'offrir à toutes les classes une double orientation particulièrement appréciée. Ainsi elles rayonnent sur le paysage environnant, les couloirs étant également en lien direct avec les alentours.

Les façades, avec des fenêtres en bandeau, entrent en dialogue avec le caractère plus lourd de l'ancienne école faite de petites ouvertures. Le projet se caractérise par la simplicité et la forte identité de la structure proposée ; celle-ci fondant également les valeurs spatiales du nouveau bâtiment. Les principes de façades en bandeau accrochées à la structure est cohérent avec l'ensemble du projet.

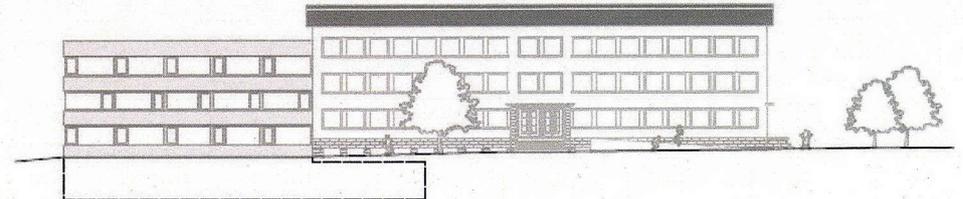
Par la précision de son implantation et sa simplicité, ce projet présente un volume inférieur à la moyenne des projets déposés. La simplicité constructive répond à l'objectif d'économie recherché. Cette simplicité exige une attention particulière lors de l'étude de détail où le projet devra révéler son authenticité constructive.





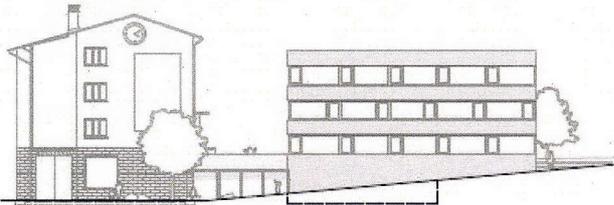


façade nord-ouest  
1:200

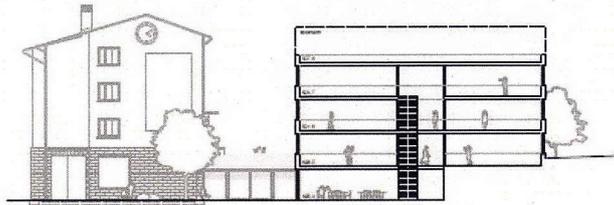


façade sud-est  
1:200

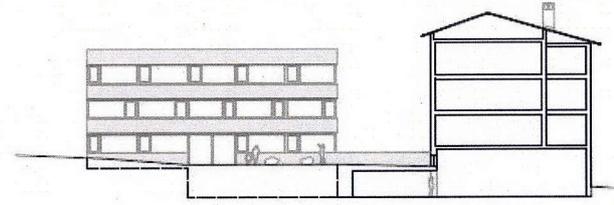
**yahtzee**  
agence de génie civil et d'architecture  
10, rue de la Vallée - 1000 Bruxelles



façade sud-ouest  
1:200

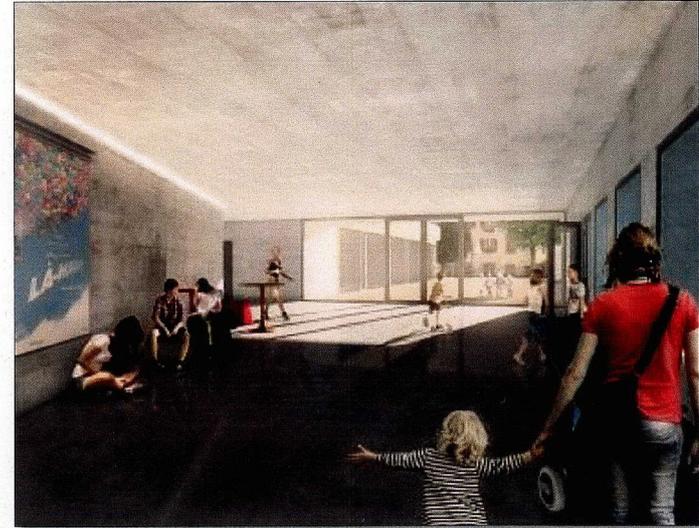


coupe est  
1:200



façade nord-est  
1:200

**yahtzee**  
agence de génie civil et d'architecture  
10, rue de la Vallée - 1000 Bruxelles



2<sup>ème</sup> rang / 1<sup>ère</sup> mention Fr. 14'000.-  
Projet n° 4 Big Bang

**Auteur** Berclaz-Torrent architectes Sàrl  
1950 Sion

**Collaborateurs** Guillard Loris  
Brégy Eric  
Chappex Armand  
Stocklin Jérémý  
Rao Roberto  
Muller Karen  
Pyroth Lara  
Cadouot Laure



Le projet séduit par la simplicité et la finesse de son intervention dans le site. L'auteur du projet a relevé les éléments qualitatifs du site, la mise en scène de l'ancien bâtiment en symétrie sur une cour remarquable. Il prend le parti de respecter ces éléments et propose un bâtiment en construction légère qui effleure à peine le tableau existant.

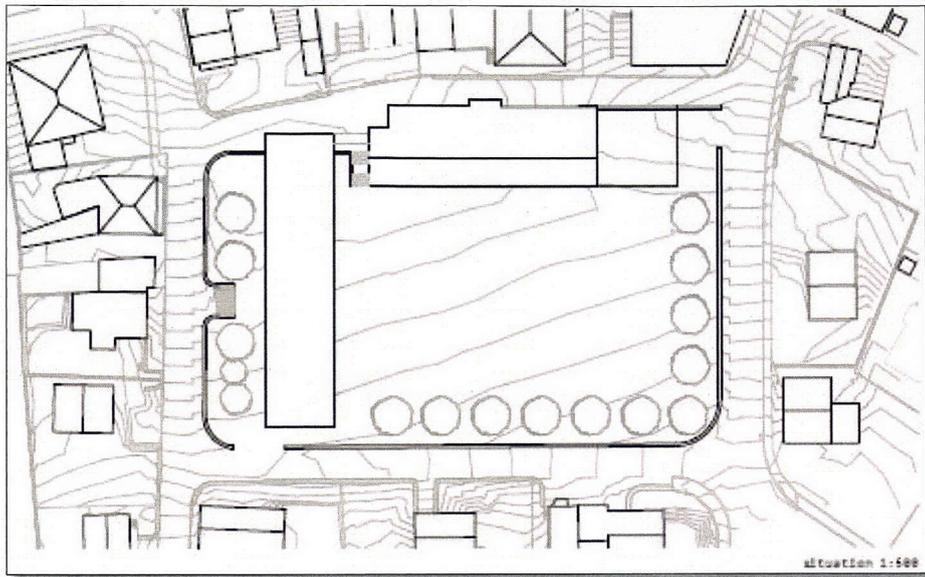
L'agencement du programme est tout aussi subtil et minimaliste que la relation du nouveau bâtiment au site. Les salles de classe s'organisent sur deux niveaux, dont un se relie au bâtiment existant par une passerelle vitrée. Le réfectoire est judicieusement implanté dans le socle, seul élément existant qui est touché, mais dans sa partie inférieure en relation avec le village. Cette intervention apporte un aspect de convivialité à l'entrée nord-ouest du site, jusque-là plutôt austère, et offre la possibilité d'utiliser cette partie du programme en utilisation extra-scolaire.

La typologie des classes, dont les proportions sont plus larges que longues, fonctionne grâce au double éclairage des salles et est, de prime abord, séduisante. Une totale transparence entre les deux façades est proposée, qui soulève la question de l'intimité des classes et des possibilités d'affichage et de rangement.

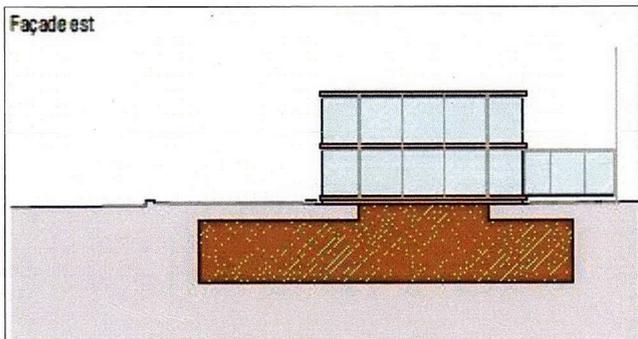
Le projet propose une entrée depuis le niveau de la cour, mais du côté rue de Sonville. Un lien plus direct avec la cour centrale aurait été souhaité.

Le jury relève la grande cohérence de l'ensemble du projet, qui au niveau constructif poursuit sa quête d'efficacité et de simplicité en proposant une construction légère en bois.

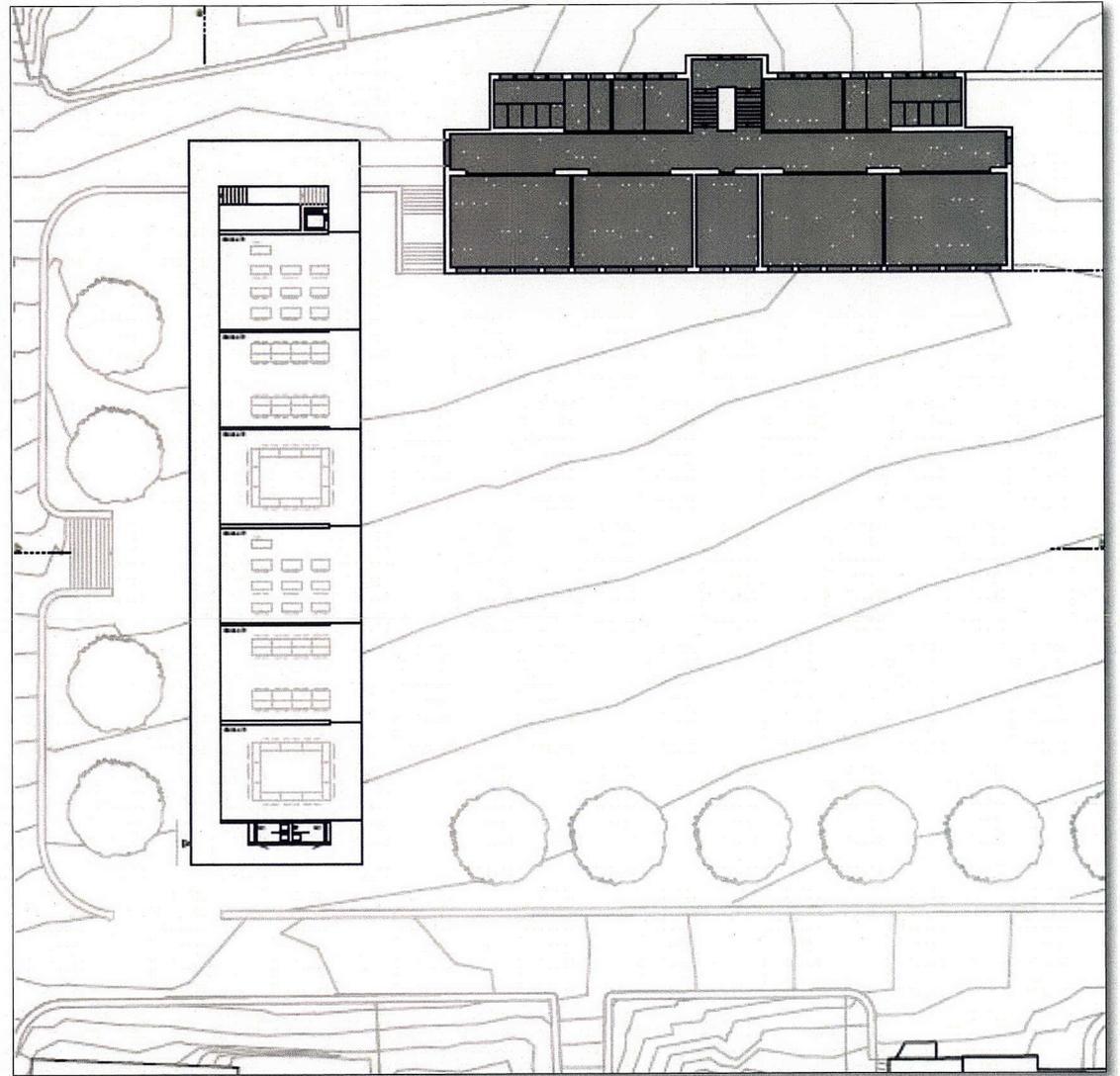
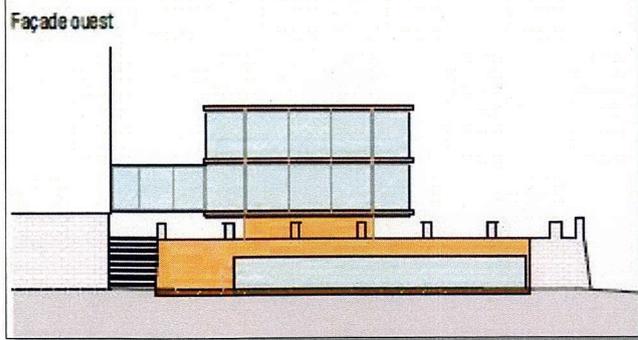
Le volume SIA du projet se situe en dessous de la moyenne des volumes SIA des autres projets.

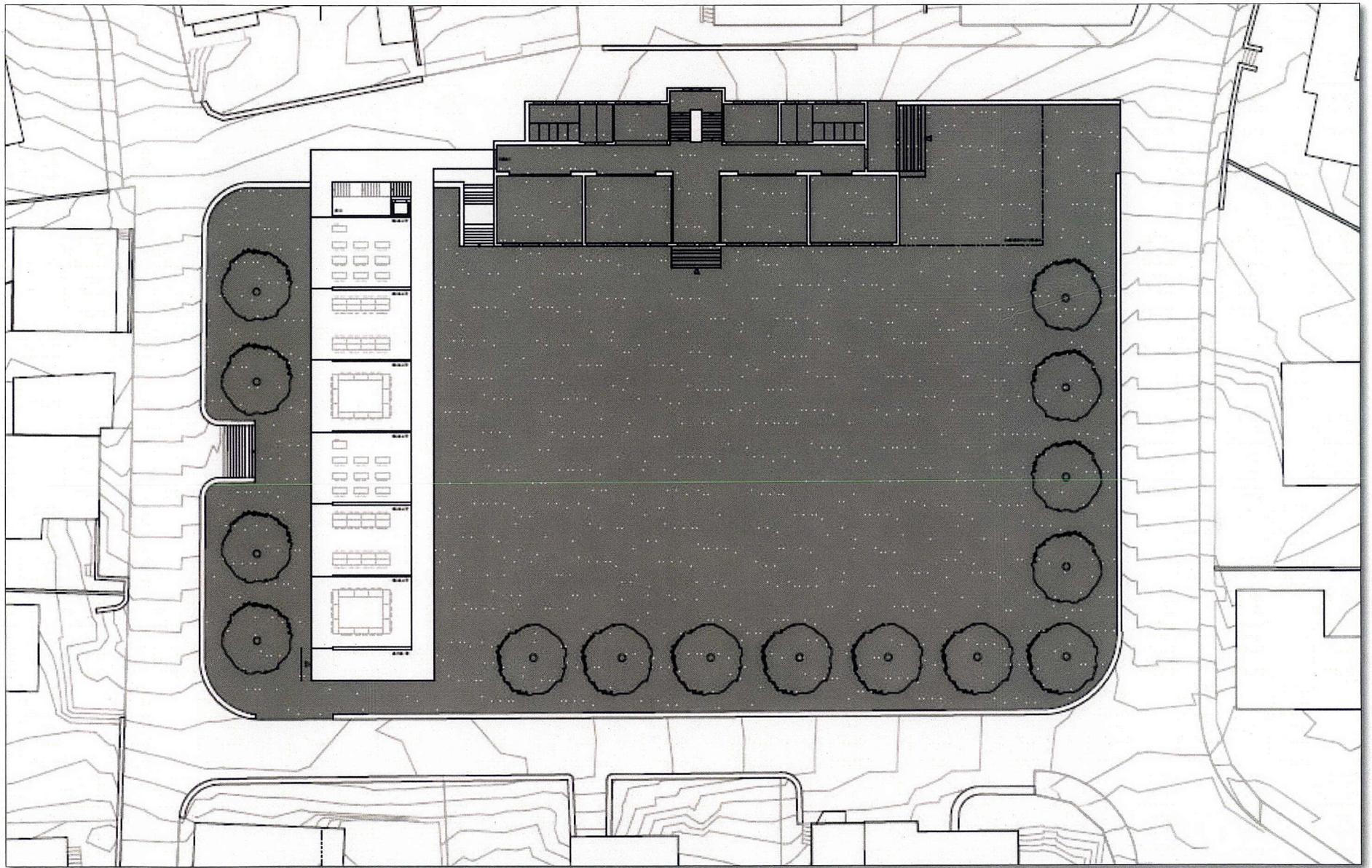


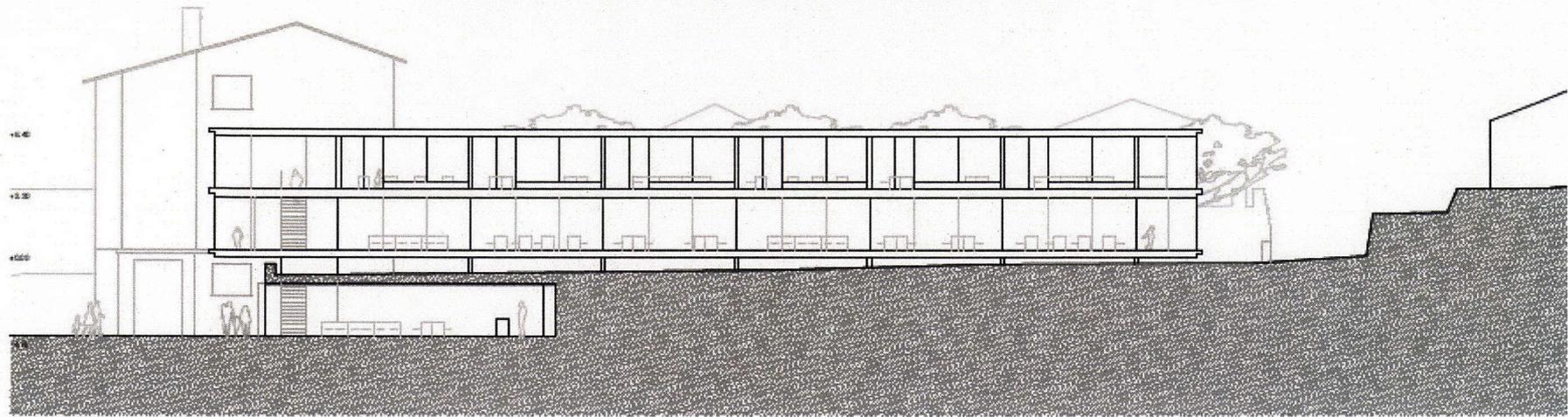
Façade est



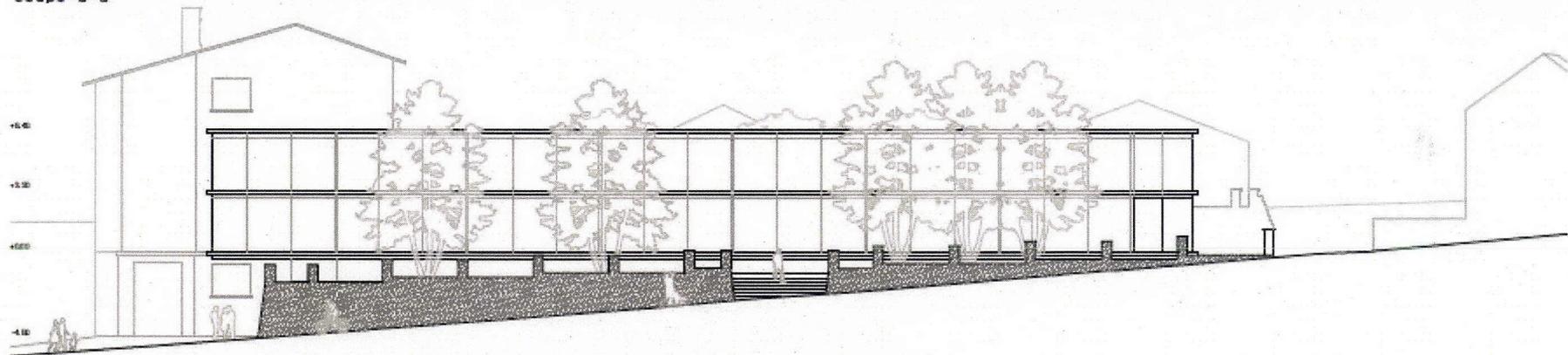
Façade ouest



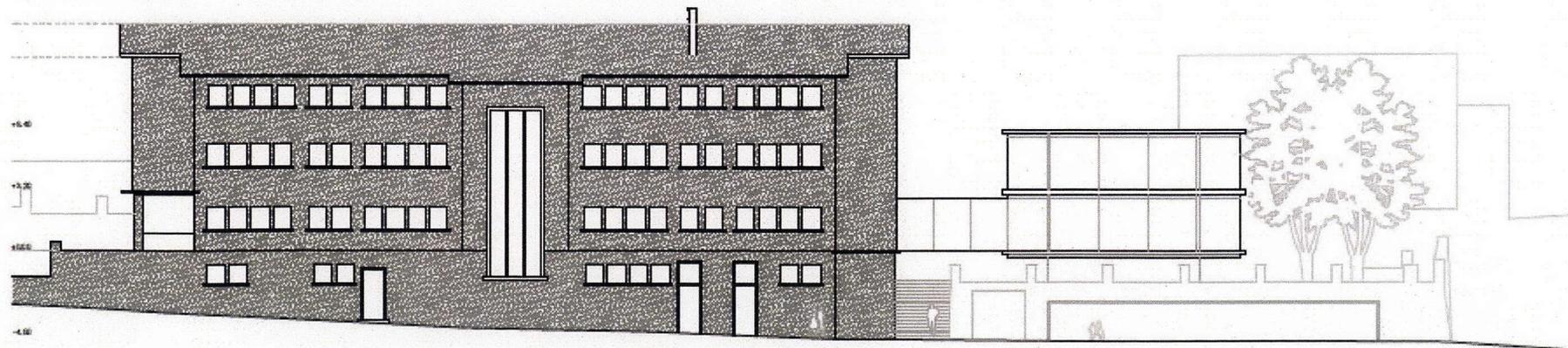




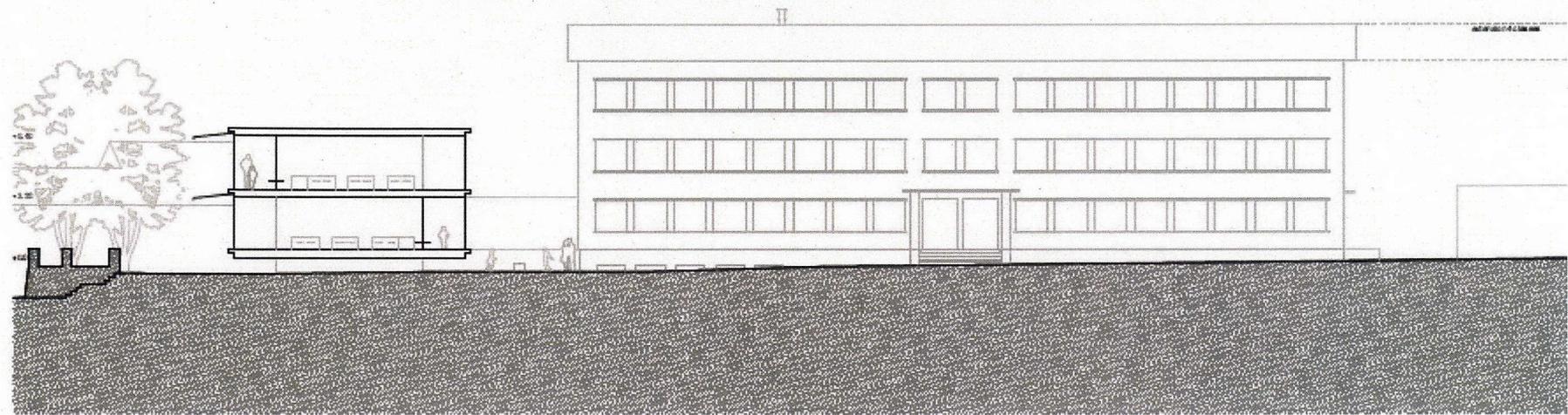
coupe a-a



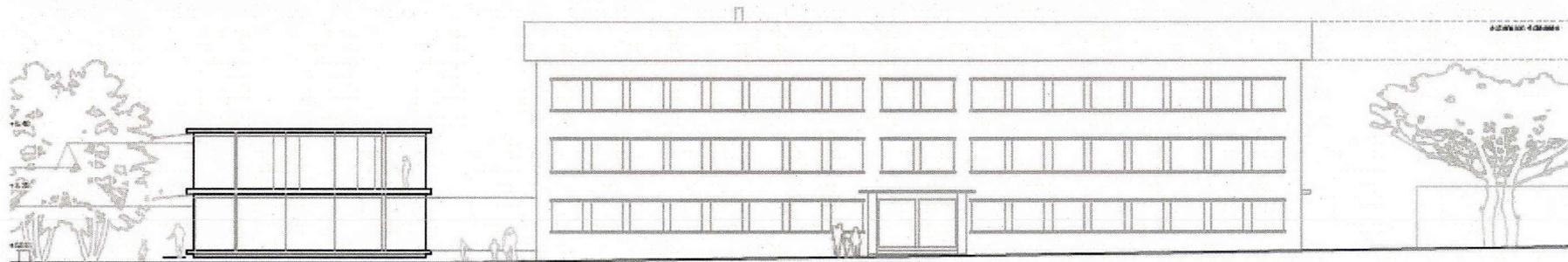
façade sud-ouest



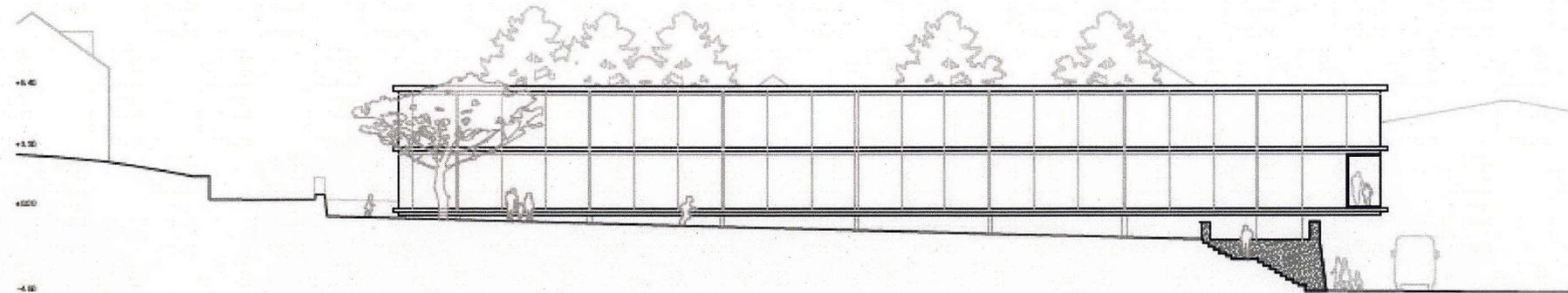
façade nord-ouest



coupe b-b



façade sud-est



façade nord-est

3<sup>ème</sup> rang / 2<sup>ème</sup> prix Fr. 16'000.-  
Projet n° 3 Jigsaw

**Auteur** mbd SA architecte sia  
1950 Sion

**Collaborateurs** Déchanez Jérôme  
De Campos Artur  
Meier Hans

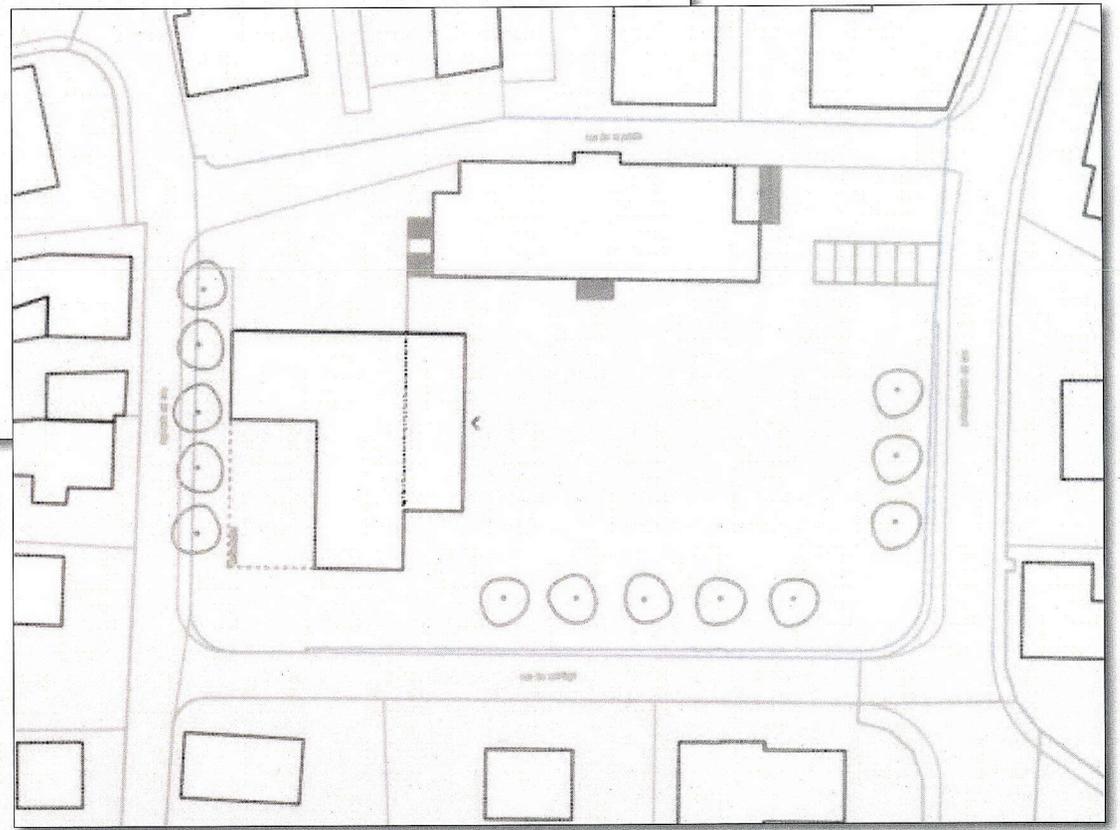
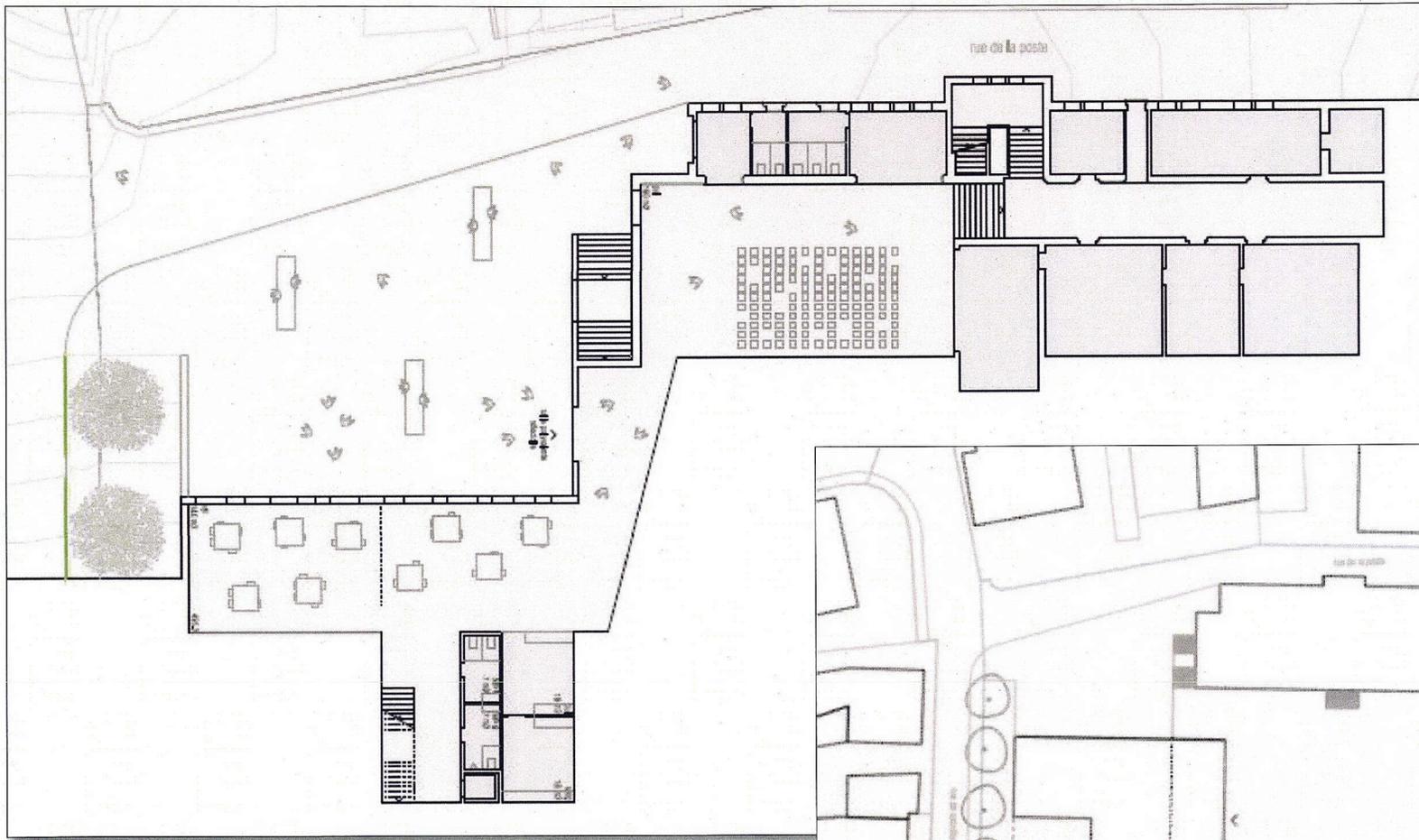


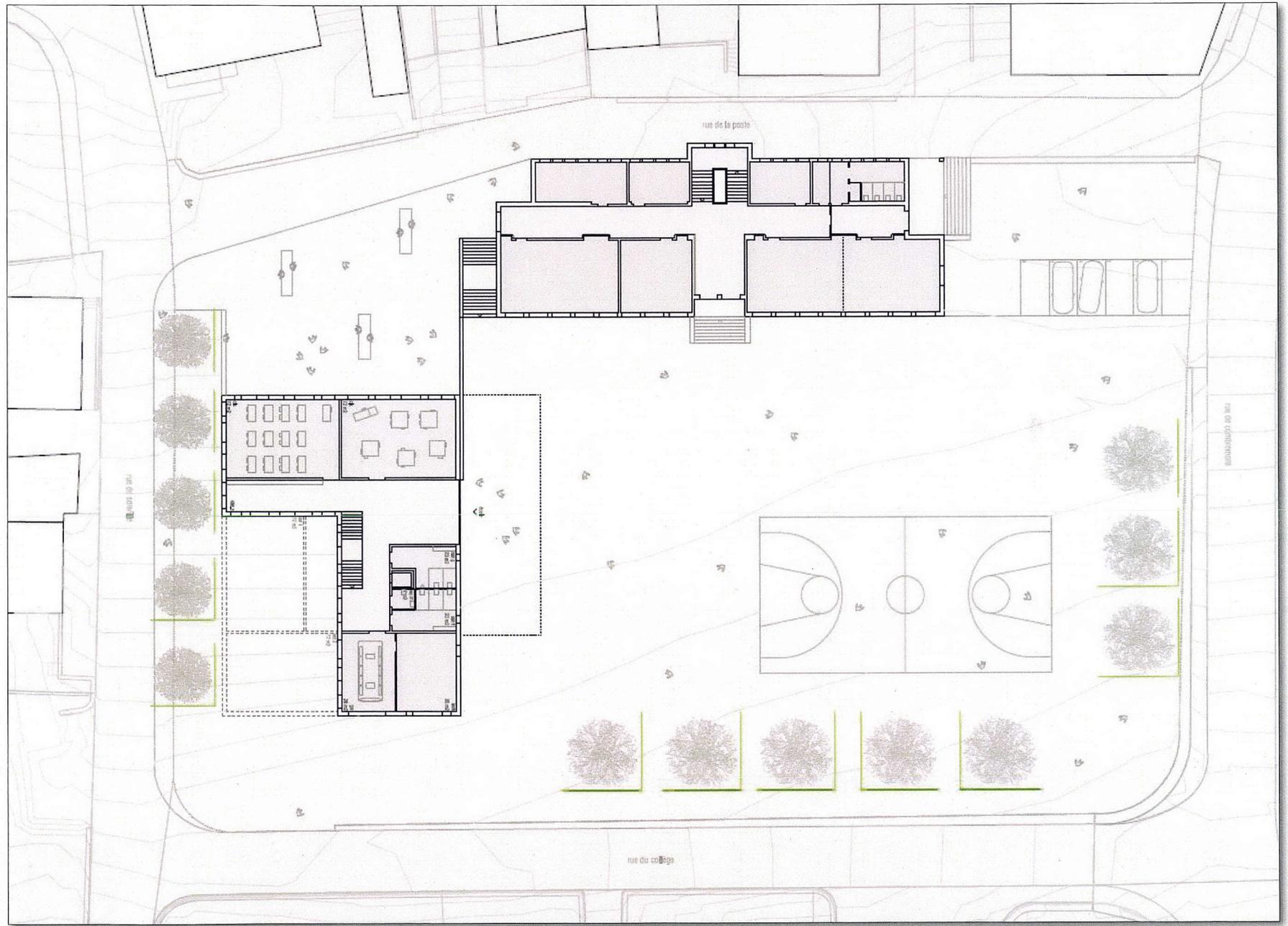
Le nouveau bâtiment se positionne dans la cour de récréation existante. Il reconstruit l'angle délimité par la ruelle de la poste et la rue de Sonville.

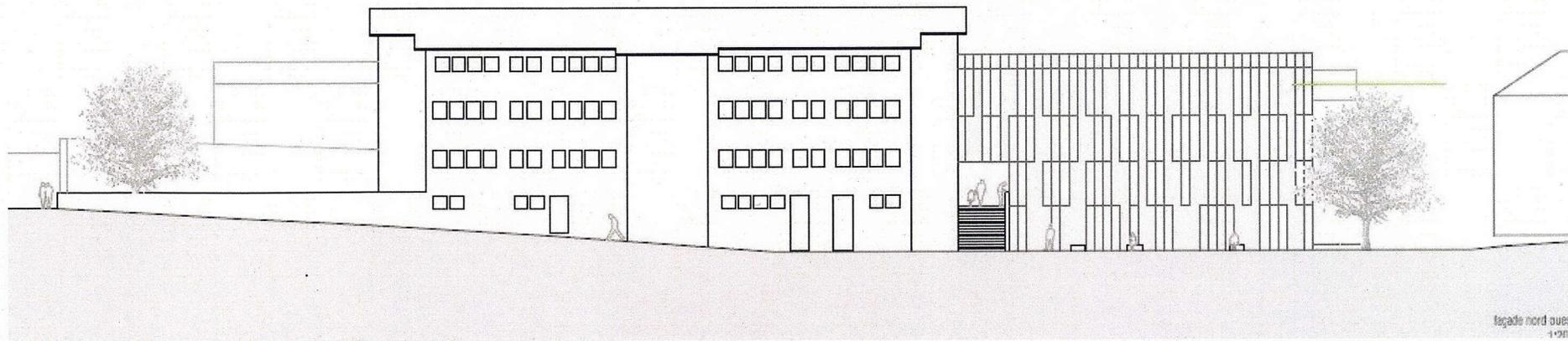
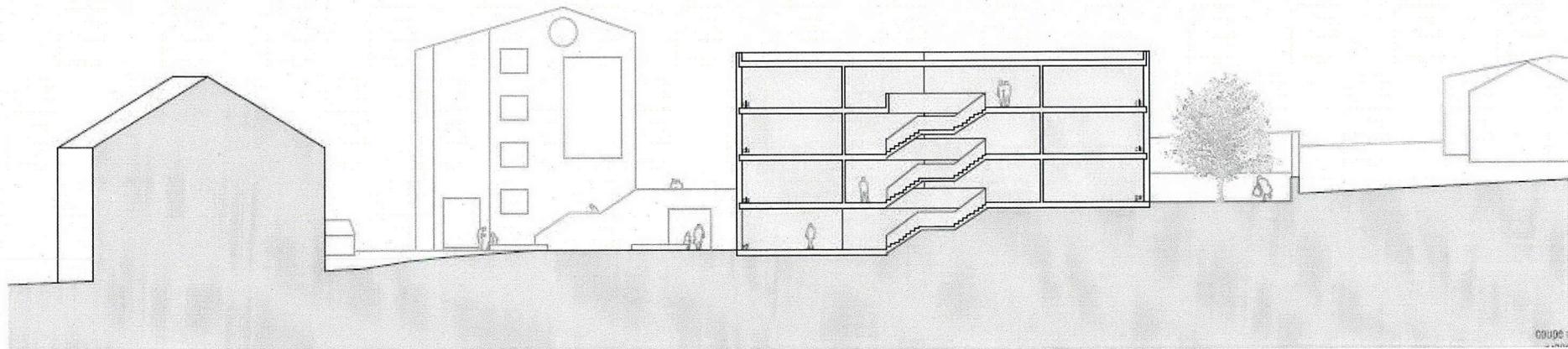
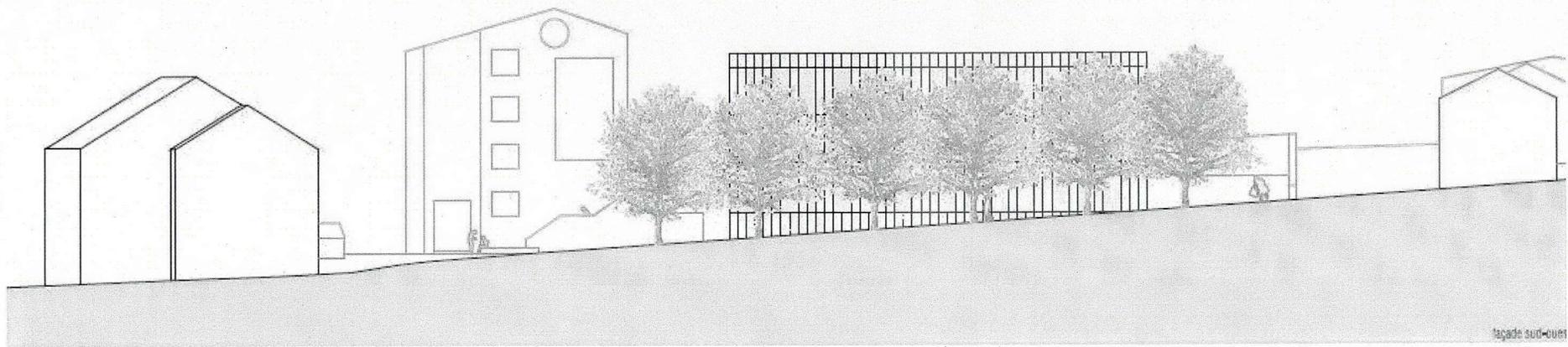
Cette implantation offre du côté bas, une place publique et du côté haut, un front bâti délimitant la nouvelle cour de récréation. Un vide articule l'ancienne construction et le nouvel agrandissement. Un escalier offre une transition entre le bas et le haut, c'est-à-dire entre la place publique et la cour de récréation. Construit dans le prolongement de l'escalier, un généreux porte-à-faux emblématise l'entrée à la nouvelle école. Cette construction découpée cherche une perméabilité avec l'environnement bâti.

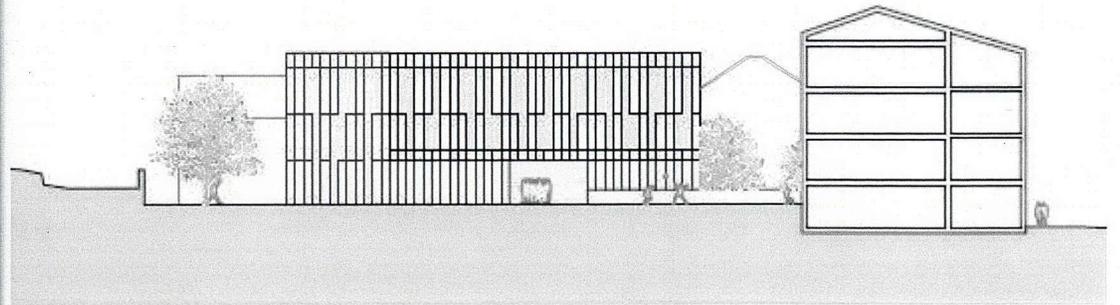
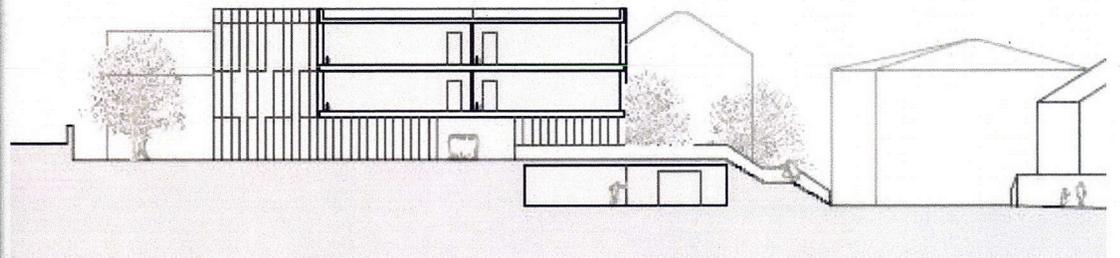
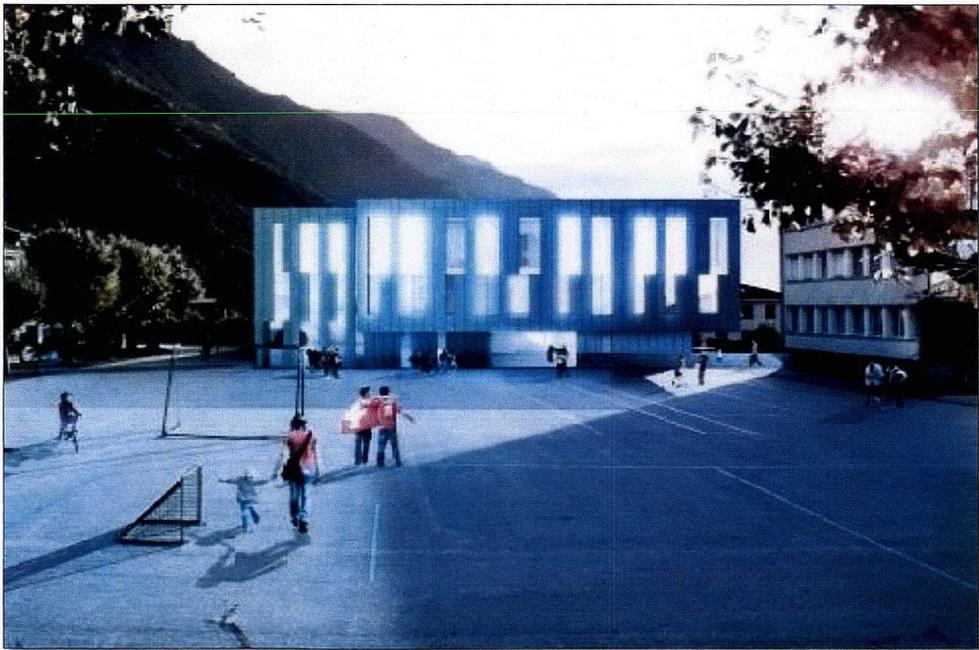
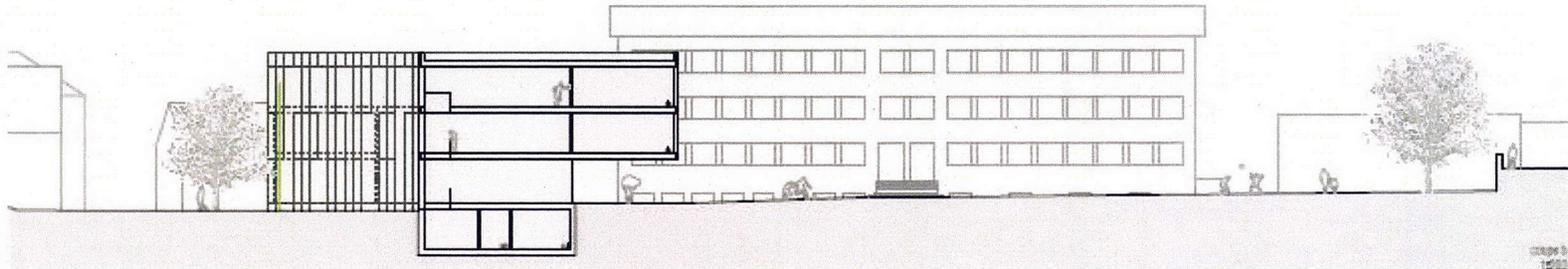
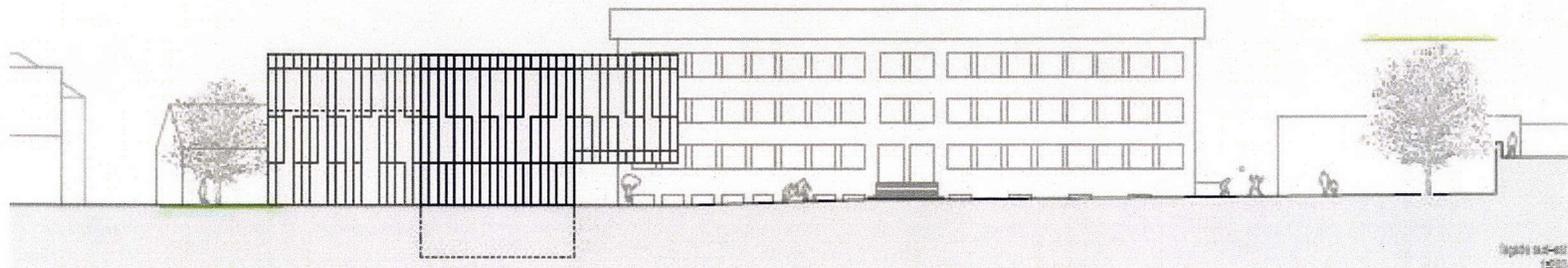
Le programme public, réfectoire et salle multifonctions, avec une entrée commune est intelligemment positionné dans le socle. Au niveau supérieur les salles de classe cherchent plusieurs orientations avec des rapports visuels riches sur le paysage bâti et naturel. Toutefois au niveau de l'entrée, sous le porte-à-faux, les sanitaires s'affichent beaucoup trop.

Le langage architectural des façades avec des éléments modulables, tout en verre, traduit la légèreté. Il cherche à contraster avec le caractère "lourd" de l'ancienne école. L'expression architecturale de l'enveloppe nuit à l'authenticité du projet habilement implanté. Le système structurel du porte-à-faux n'est pas solidaire des ouvertures opposées. Le volume construit est en dessous de la moyenne des projets rendus.









4<sup>ème</sup> rang / 3<sup>ème</sup> prix Fr. 10'000.—  
Projet n° 8 Le Dahu de Sonville

**Auteur** François Meyer architecture FAS-HES-SIA  
1950 Sion

**Collaborateurs** Sedlatchek Nicolas  
Lesma Alessandra  
Disner Gabriel  
Guex Michael



Le projet, par son implantation, reconnaît l'importance et la clarté du site existant, avec l'école existante et sa cour d'école de grande échelle dans le tissu du village. Le nouveau volume vient se positionner en tant que nouvelle limite sud-ouest de la cour. Il remplace le mur d'enceinte en dégagant sur la rue de Sonville la place nécessaire aux places de dépose des élèves et au bus scolaire.

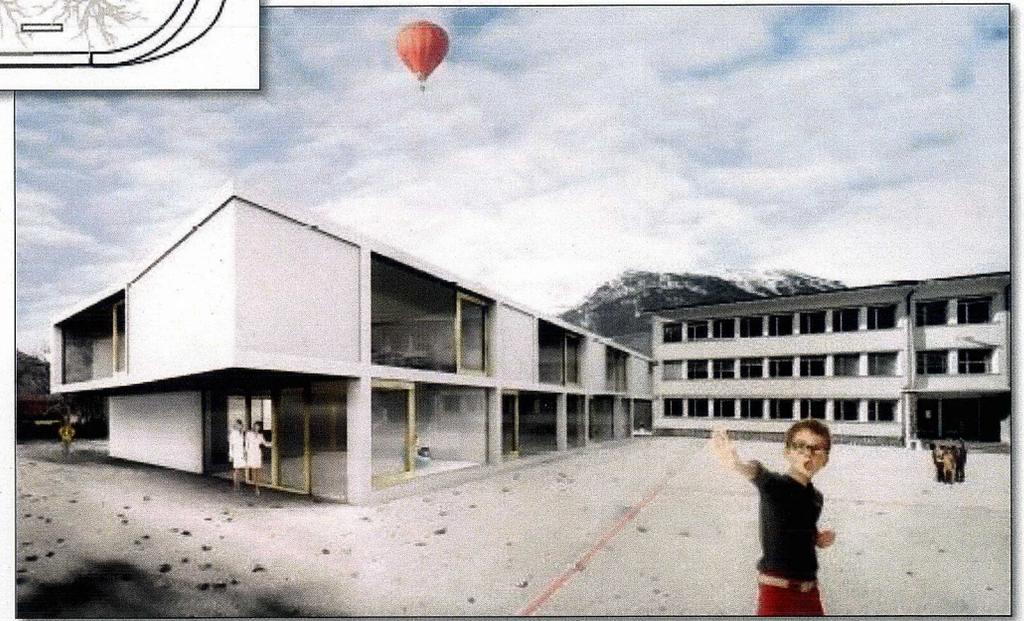
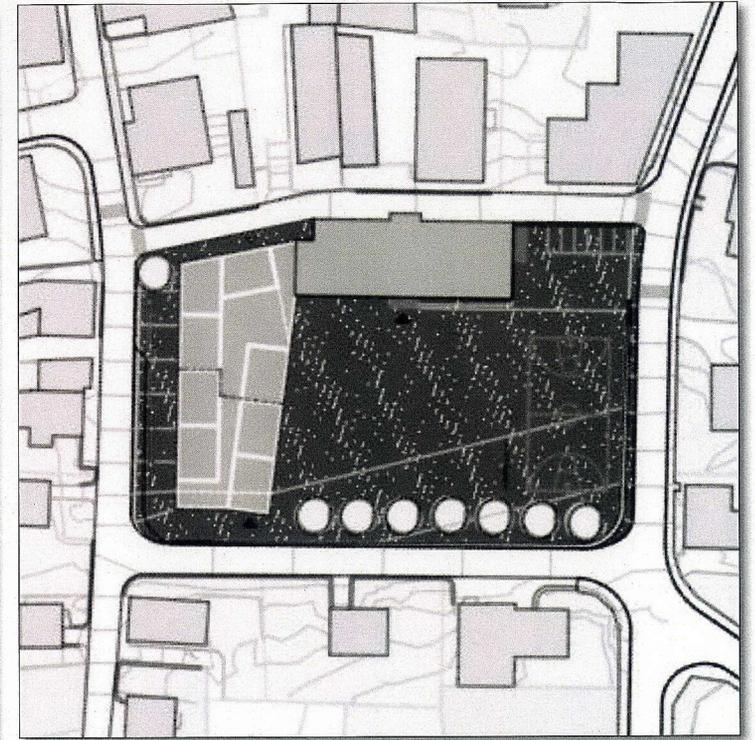
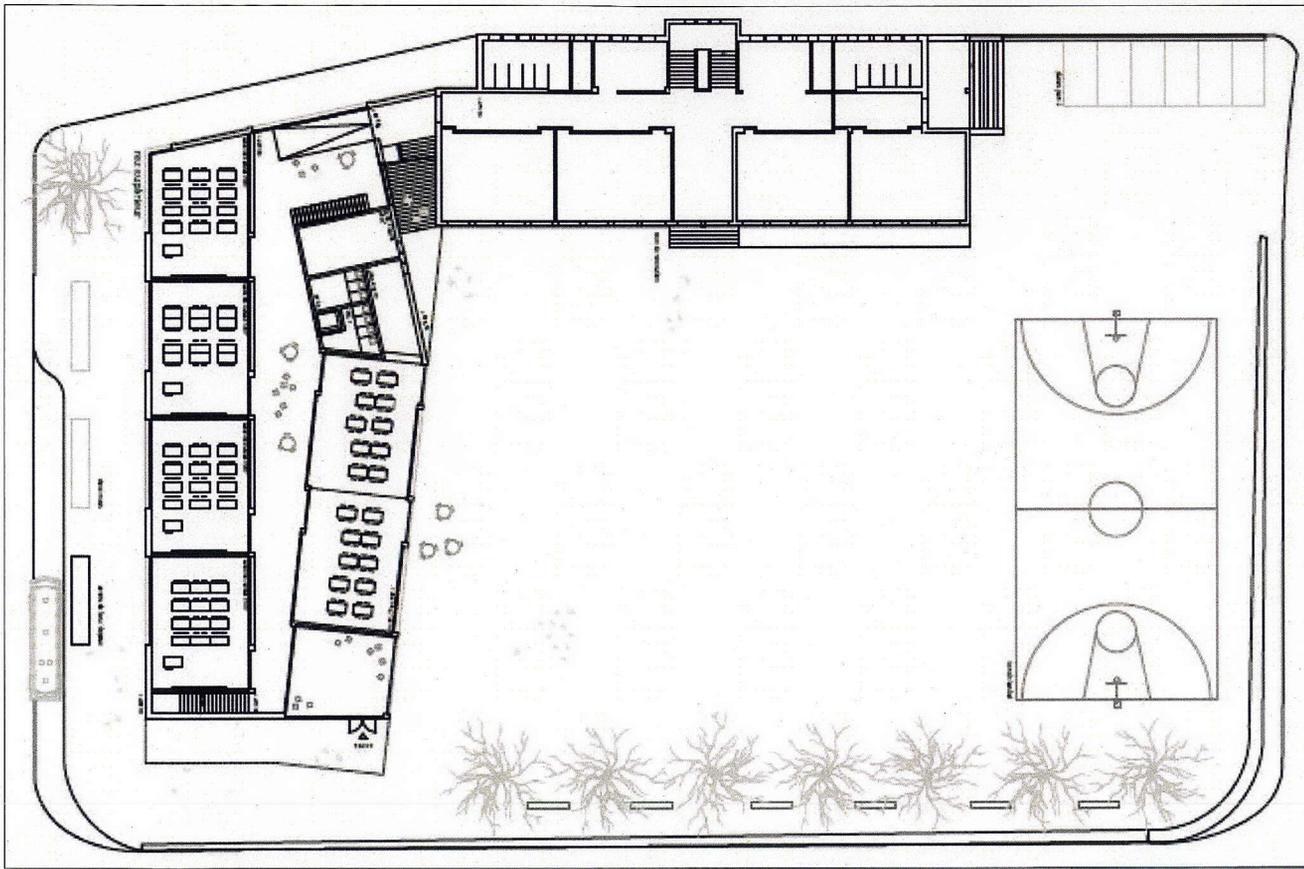
Le dénivelé de la rue de Sonville est géré par le socle du bâtiment, qui intègre dans sa partie basse le garage du bus et les techniques, ainsi qu'une entrée à la nouvelle école.

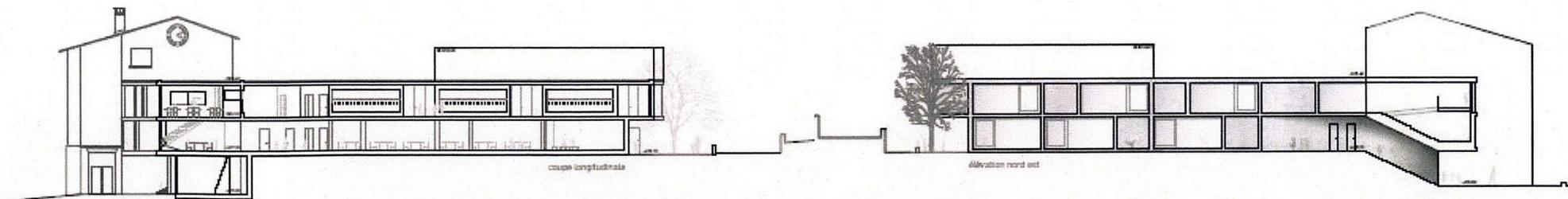
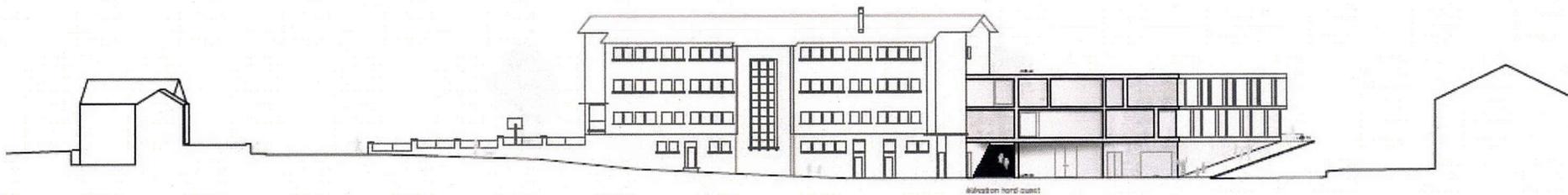
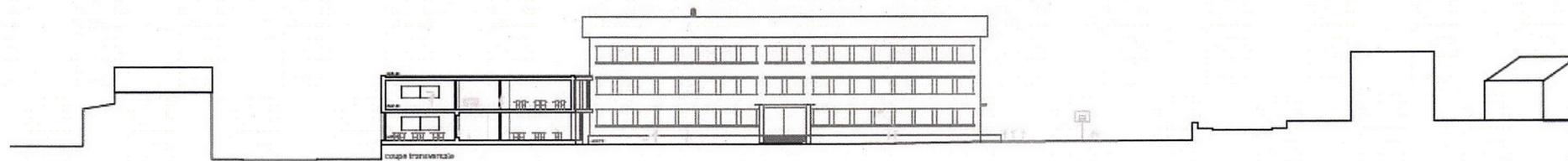
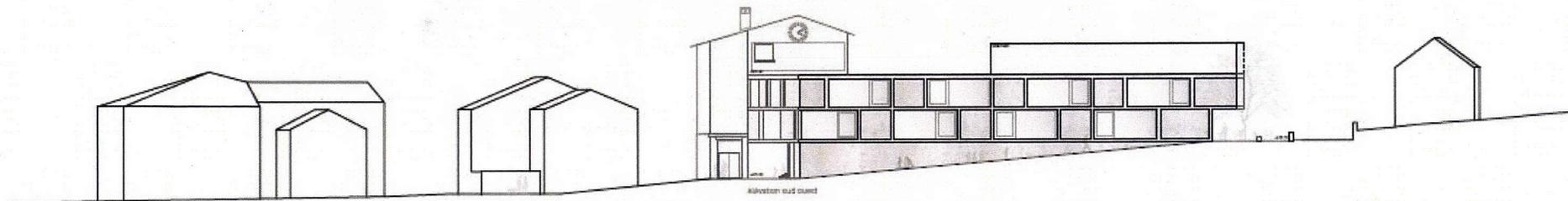
L'escalier extérieur reliant la rue de la poste à la cour d'école côté ouest est maintenu et intégré à la nouvelle construction qui vient s'accoler au bâtiment existant.

Le programme s'organise sur deux niveaux, avec au rez-de-chaussée les parties plus publiques en relation avec la cour (réfectoire) et une partie des salles de classe orientées sur la rue de Sonville. Les autres salles de classe se trouvent à l'étage. Une liaison à l'ancien bâtiment est proposée aux deux niveaux.

La couture réalisée pour unir l'ancienne école et la nouvelle peine à convaincre, d'autant plus que la nouvelle entrée est proposée non pas dans l'articulation entre les deux volumes, mais dans la partie arrière du bâtiment en regard de la cour. Le rapport du bâtiment à la rue de Sonville ne convainc pas non plus. Son visage plutôt pavillonnaire côté cour, présente un rapport de socle important côté rue qui lui fait perdre sa légèreté initiale.

Le volume SIA du projet se situe dans la moyenne des volumes SIA des autres projets.

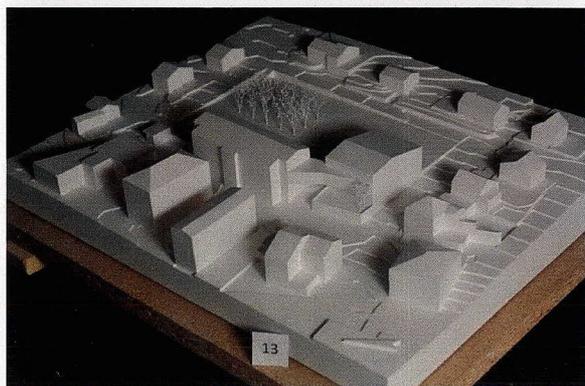




5<sup>ème</sup> rang / 4<sup>ème</sup> prix Fr. 8'000.-  
Projet n° 13 Herman H

**Auteur** Savioz Fabrizzi architectes  
1950 Sion

**Collaborateurs** Bertoli Benedikt  
Fabrizzzi Cindy  
Fabrizzzi Claude  
Gilloz Etienne  
Lamon Christian  
Matray Jonathan  
Moret Jean-Pascal / Nellen Loïc  
Savioz Laurent / Wieland Fabian



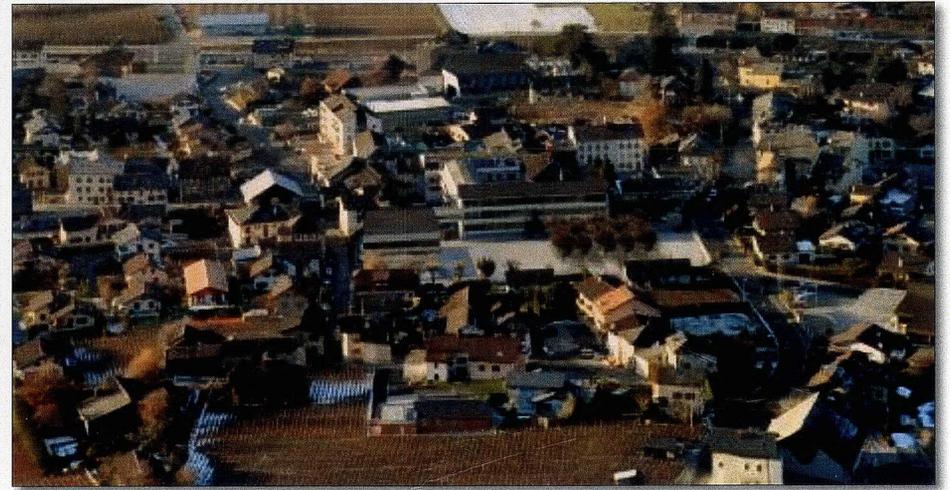
Implanté à l'angle sud-ouest de la parcelle, le nouveau bâtiment établit un dialogue simple et précis dans ses relations avec l'ancien bâtiment côté préau. Par contre en aval, l'association du volume créé par le jardin et la liaison au 2<sup>ème</sup> étage n'offre pas la même qualité.

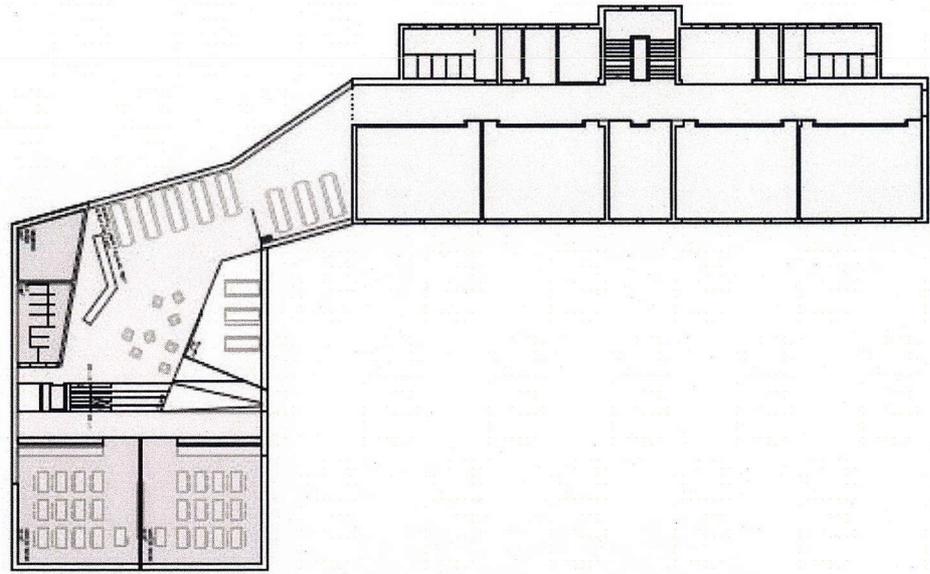
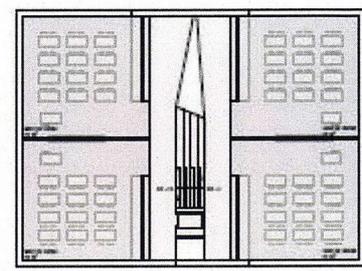
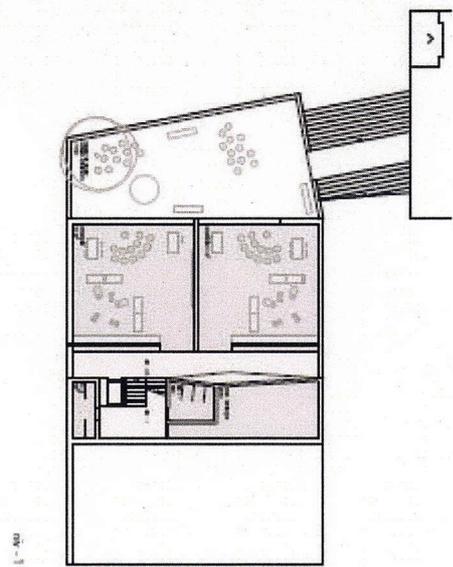
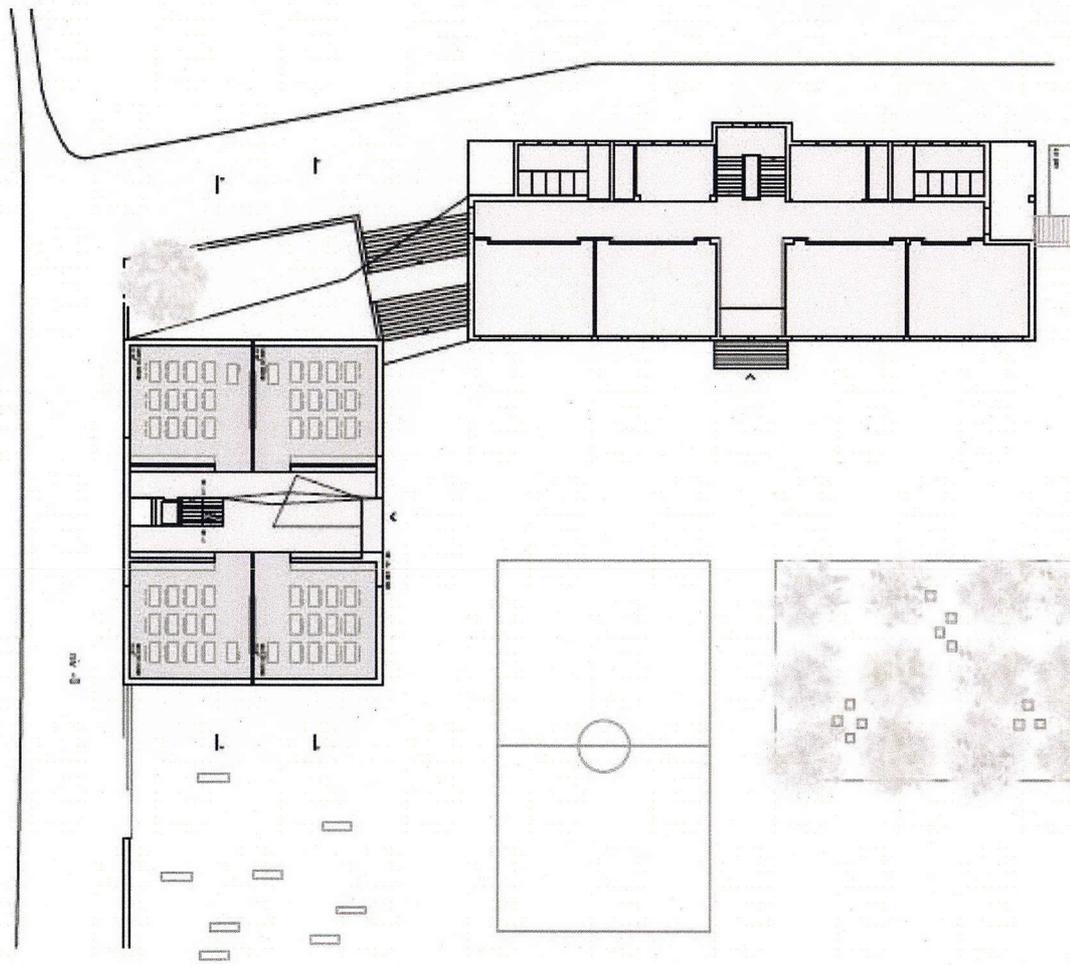
En cohérence avec la volumétrie proposée, la position de l'entrée sur le préau confirme l'importance de celui-ci dans la composition de l'ensemble. Ce choix initial est toutefois contredit par les propositions présentées pour le traitement de la cour, que ce soit pour l'arborisation ou le traitement proposé dans l'angle amont Est.

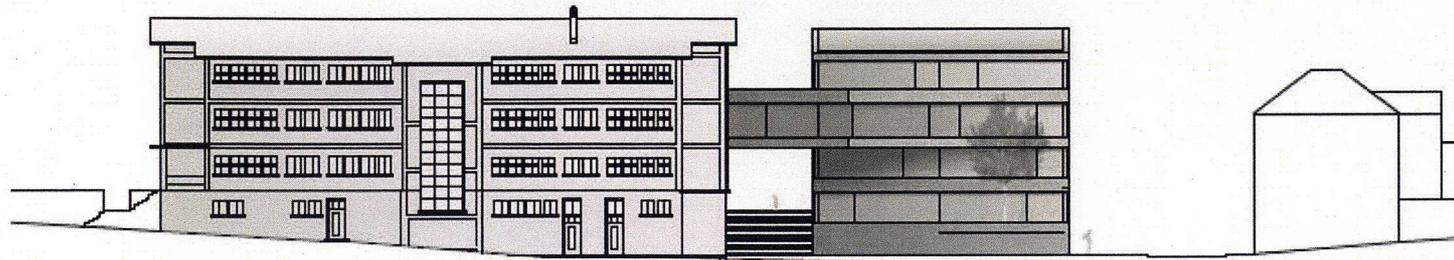
L'organisation des classes en demi-niveau garanti à l'ensemble une grande compacité tout en offrant une grande qualité spatiale entre les différents niveaux, par contre l'espace d'entrée pourrait être plus généreux.

Ce plan permet également de proposer pour la majeure partie des classes une double orientation particulièrement appréciée, ainsi elles rayonnent sur le paysage environnant.

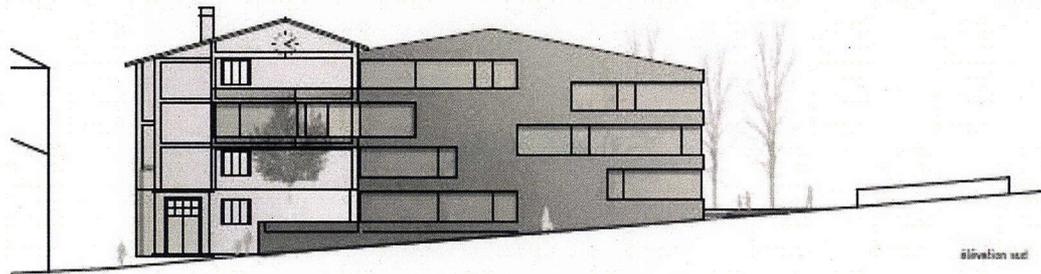
Les façades, avec des fenêtres en bandeau, proposent un dialogue convaincant avec le caractère de l'ancienne école faite de plus petites ouvertures. Le volume construit est en dessous de la moyenne des projets rendus.



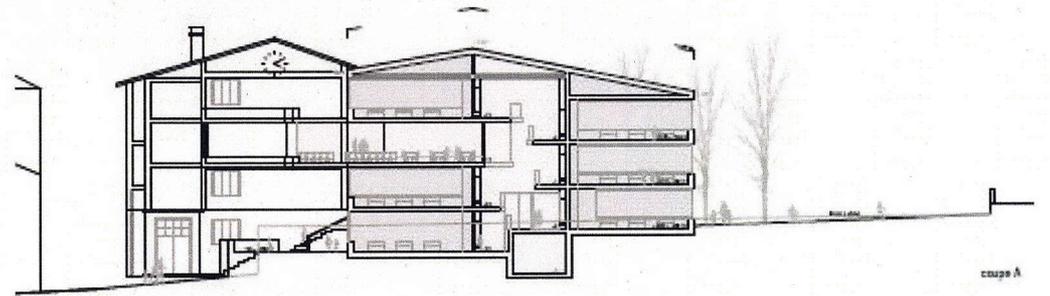




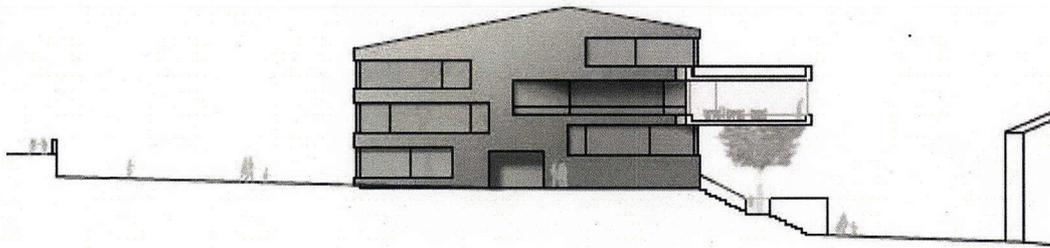
élévation ouest



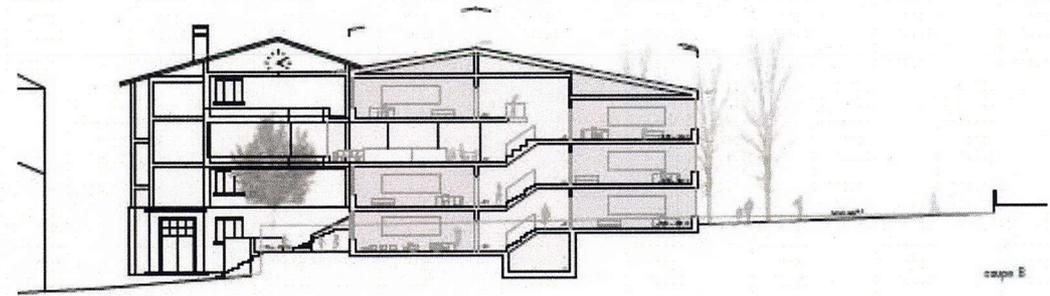
élévation sud



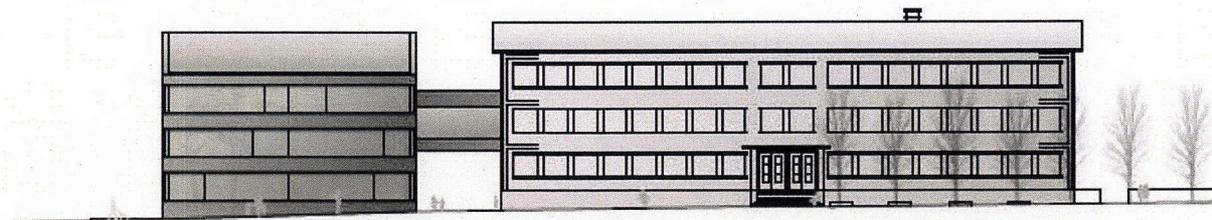
coupe A



élévation nord



coupe B



élévation est

N° 1

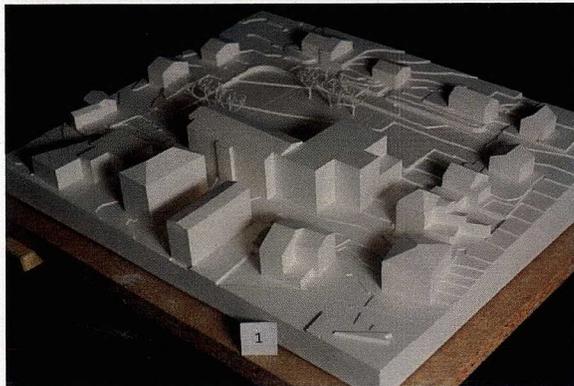
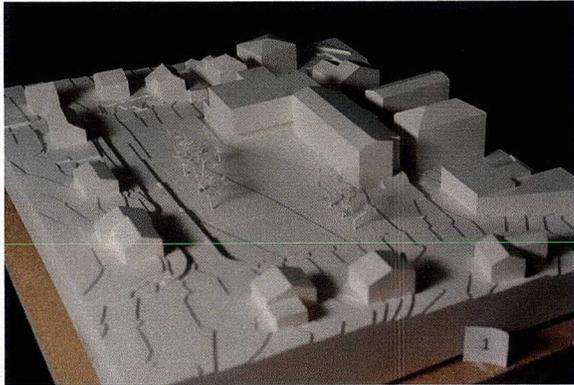
Rubix

Auteur

Suter Sauthier & Associés  
1950 Sion

Collaborateurs

Suter Christian  
Sauthier Raphaël  
Marlaire Xavier  
Posse Frédéric  
Sadeghi Alexandre



N° 2

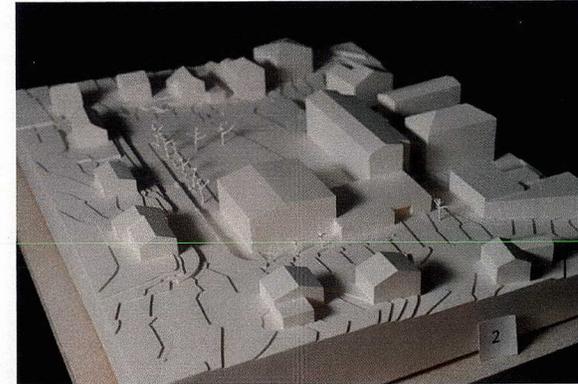
L'oiseau bleu

Auteur

Emmanuel Neyt  
1854 Leysin

Collaborateurs

Villa Joanne  
Gobbini Alex



N°5

Fond de cour

Auteur

CepA architecture  
1907 Saxon

Collaborateurs

Sabatier Thierry  
Berbier Sébastien  
Mazza Sophie  
Sabatier Maëlle  
Vaudan Marie



N°6

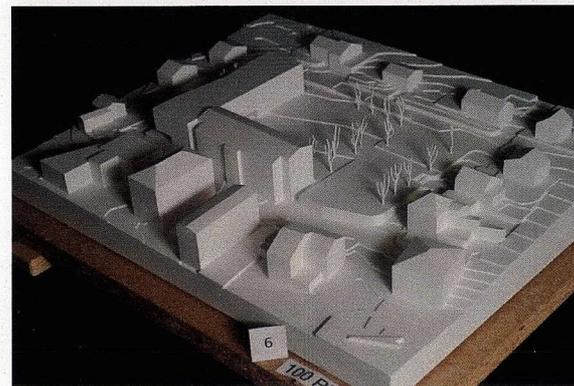
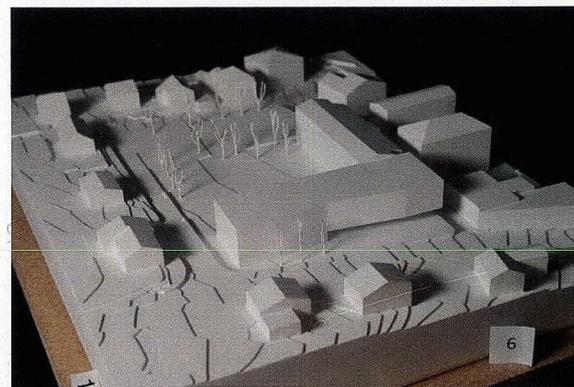
100 Rides

Auteur

Carneiro Architectes SA  
1227 Carouge

Collaborateurs

Carneiro Antonio  
Quattropiani-Carneiro Daniela  
Müller Lamothe Javier  
Coquet Maxime  
Contestabile Alex  
Gonçalves Raquel  
Ramos Gabadinho Tiago



N°7

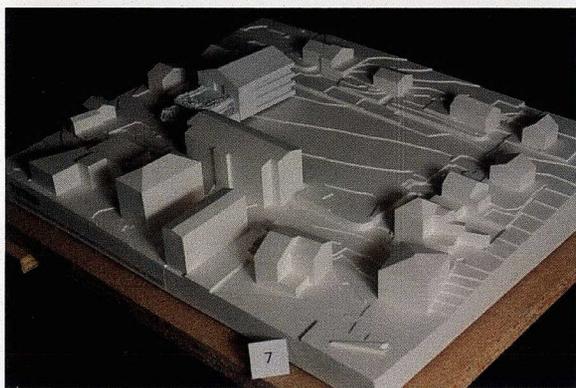
Tetris

Auteur

Thibodeau Architecture + Design  
1007 Lausanne

Collaborateurs

Thibodeau J. Robert  
Bouchard Evelyne  
Froehlich Meghan  
Hestvik Andrea  
Schilling Patrick



N°9

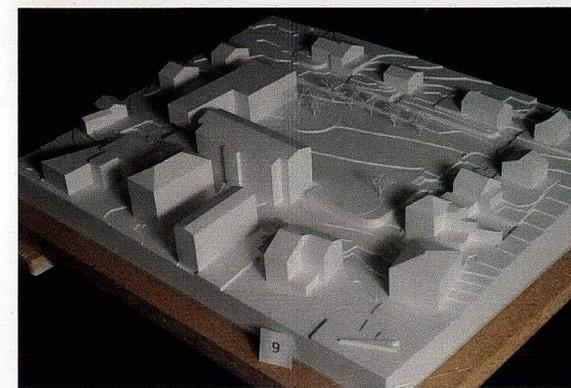
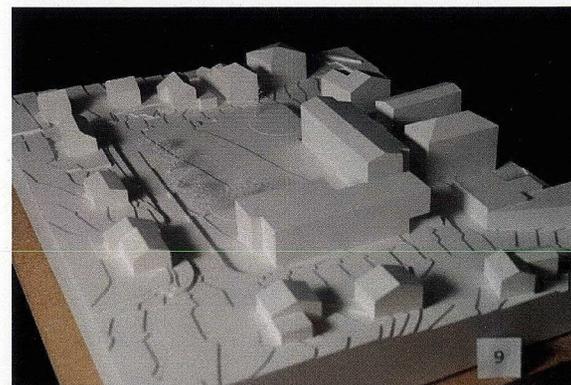
Olive et Tom

Auteur

Bonnard Woeffray  
1870 Monthey

Collaborateurs

Rappaz Camille  
Bandeira Catarina  
Marques Diogo



N° 10

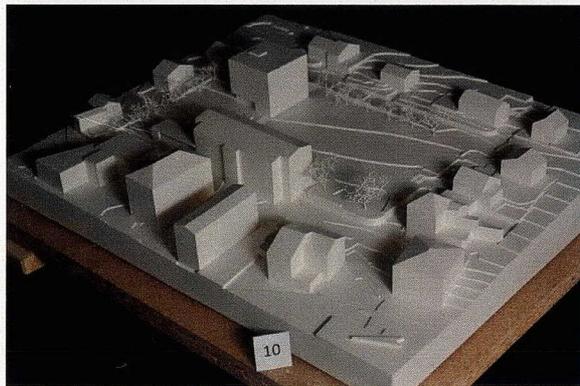
Fara

Auteur

Bureau d'architecture Pascal Varone  
1950 Sion

Collaborateurs

Varone Pascal  
Villé Serge  
Andrade Daniela  
Siggen Agathe



N° 11

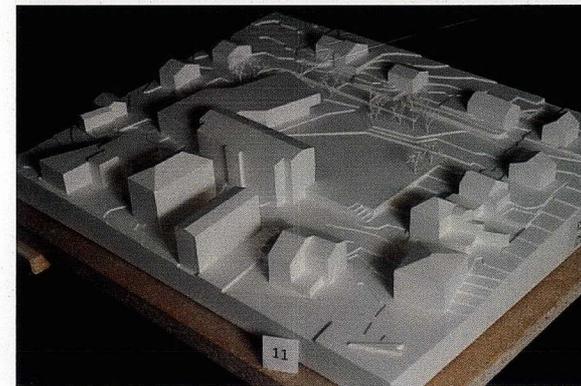
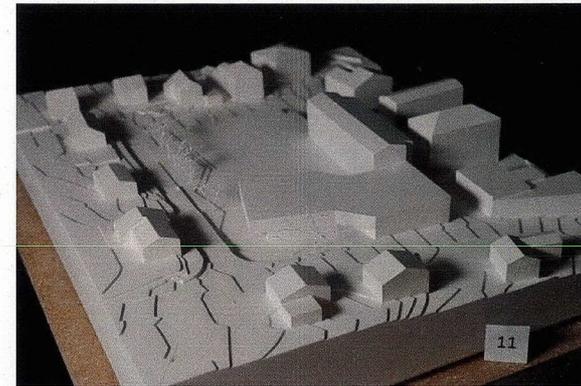
iSchool

Auteur

Dias-Cottet architectes Sàrl  
1009 Pully

Collaborateurs

Dias Tiago  
Cottet Stéphane  
Gentizon Vincent



N° 12

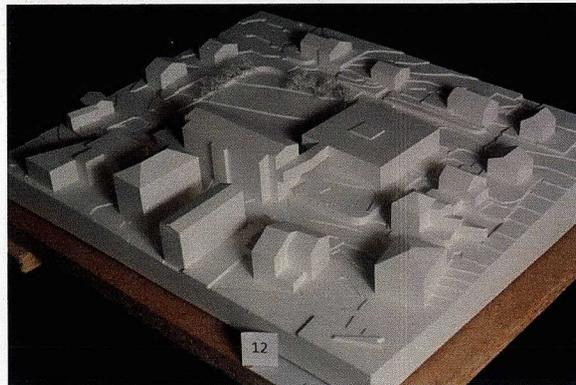
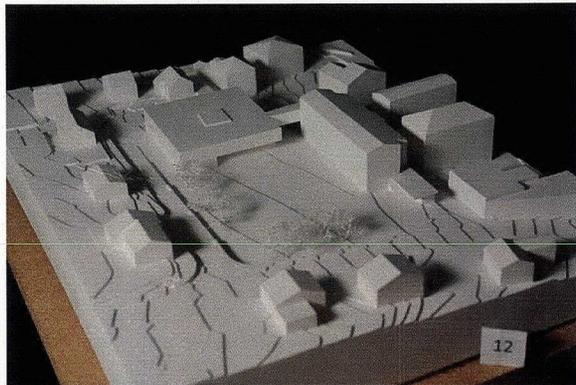
La Fare away

Auteur

Delaloye architectes sa  
1920 Martigny

Collaborateurs

Delaloye François  
Delaloye Luc  
Riedo Laetitia  
Bourgeois Sébastien  
Macquart Isabelle  
Baudin Lauranne



N° 14

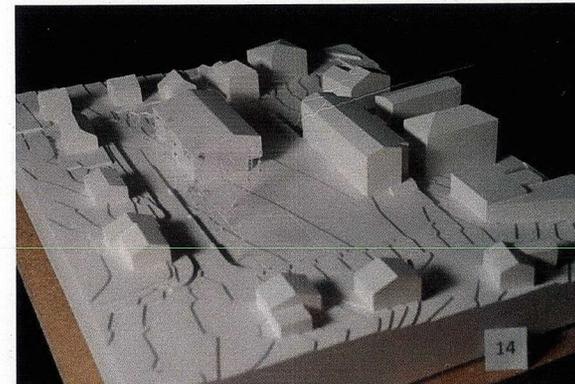
Miroir

Auteur

Vomsattel Wagner Architekten  
3930 Visp

Collaborateurs

Vomsattel Gerold  
Wagner Rita  
Vaczi Daniel  
Amstutz Raphael  
Grichting Nicolas



N° 15

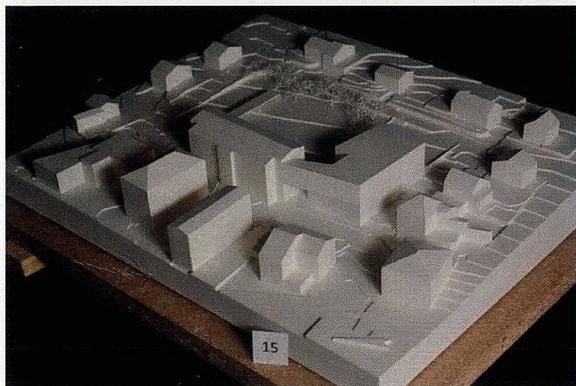
Max & Lili

Auteur

Lugon-Moulin - Revaz  
1920 Martigny

Collaborateurs

Lugon-Moulin Christophe  
Revaz Alexandre  
Planche Emilie  
Joris Yann  
Pellissier Tania  
Bovio Samuel  
Morend Charlène



N° 16

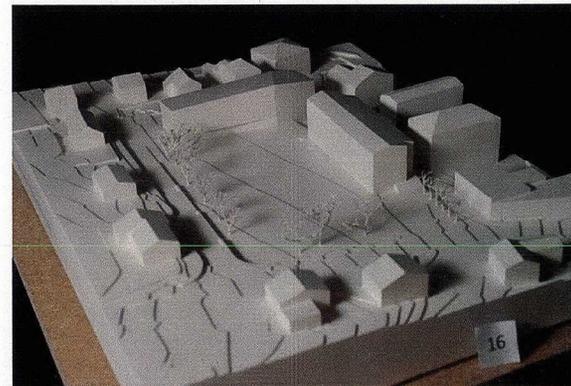
La Farandole

Auteur

Muriel Marty et Mijong  
1967 Bramois

Collaborateurs

Marty-Massou Muriel  
Guibat Céline  
Pont-Bourdin Carole  
Dimas Susana  
Bayona Juliette  
Brunev Caroline



N° 18

**Ticket to ride**

**Auteur**

**Jean-Paul Chabbey & Sam Voltolini  
1870 Monthey**

**Collaborateurs**

Bouckchina Malik  
Oliveira Bruno  
Dondainaz Mickael  
Bellon Jonathan  
Mounir Pierre-Alain  
Maugat Julien  
Lorrio Elena



N° 19

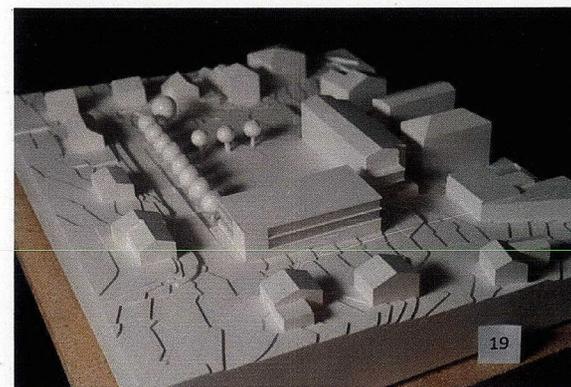
**Dessine-moi un mouton**

**Auteur**

**Besse-Felley Sàrl  
1934 Villette**

**Collaborateurs**

Felley Cédric  
Délitroz Jennifer



N° 20

éCOOL

Auteur

Cattaneo Birindelli - Architected Ass.  
6828 Balerna

Collaborateurs

Hubmann Laura



N° 21

Marqueterie

Auteur

Archi-tout SA  
6900 Paradiso

Collaborateurs

Enrico Franco

